



HAL
open science

Charroux (Vienne)

Luc Bourgeois

► **To cite this version:**

Luc Bourgeois. Charroux (Vienne). Bourgeois, Luc. Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge, volume 2, XXVII, APC, pp.43-75, 2005, APC, mémoires. hal-02161074

HAL Id: hal-02161074

<https://normandie-univ.hal.science/hal-02161074>

Submitted on 24 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHARROUX

(Vienne)

Luc BOURGEOIS



Le prestige du monastère de Charroux a souvent entraîné les auteurs anciens à exagérer l'importance de l'agglomération établie à ses portes. Au XVII^e siècle, Pierre Robert du Dorat ne la décrit-il pas comme "une des villes les plus importantes de l'Aquitaine et dont le circuit égalait celui de la ville de Limoges (1)" ? Depuis lors, l'abondante littérature consacrée à l'abbaye a au contraire éclipsé cette petite ville dont les principaux monuments ont disparu au cours des deux derniers siècles (2). Elle constitue pourtant un exemple exceptionnellement bien documenté de juxtaposition d'un bourg monastique et d'un bourg comtal.

Le monastère est abrité à la confluence de l'étroite vallée du Merdançon, maigre affluent de la Charente, et d'un vallon sec (fig. 22). La ville s'est développée sur les pentes voisines. Pôle de pèlerinage, petit centre commercial et routier, elle occupe également un carrefour d'influences : entre langue d'oïl et langue d'oc (3), à la limite du droit coutumier et du droit romain (4), en bordure de ce comté de la Marche dont le nom même trahit le caractère frontalier.

I. L'ABBÉ ET LE COMTE

L'ABBAYE

Les origines du monastère (VIIIe-IXe siècles)

Malgré quelques interpolations postérieures, le testament du comte de Limoges Roger et de son épouse Euphrasie demeure le fondement de nos connaissances sur la fondation de l'abbaye de Charroux. La plupart des historiens proposent de le dater de 783. Le monastère, placé sous la règle de saint Benoît, existe alors depuis peu et les fondateurs rappellent sa dédicace au Sauveur et l'installation de douze moines gouvernés par l'abbé Dominique (5). La dotation primitive du nouveau monastère comprend des biens situés en

(1) Robert du Dorat (P.), *De la ville et de l'abbaye de Charroux*. 1654 (Médiathèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. XXIX, p. 121).

(2) Plusieurs travaux se sont toutefois attachés depuis un siècle et demi à l'ensemble de l'agglomération : en premier lieu, l'important travail d'A. Brouillet, *Indicateur archéologique de l'arrondissement de Civray*. Civray, 1865, quelque peu complété par les notes restées manuscrites de l'ancien maire Lazare Bernard [Charroux, collection particulière] et un travail collectif réalisé en 1982 : Bourdu (D.) dir., *Charroux ... des comtes, une abbaye, une ville, Cahiers du Centre culturel la Marchoise et du Centre d'archéologie et d'ethnographie poitevines*, n° 7. La synthèse la plus récente est celle de Favreau (R.), Camus (M.-Th.), *Charroux*. Poitiers, 1989.

(3) Pignon (J.), La langue de la Seconde coutume de Charroux, *Cah. Civ. méd.*, t. III, 1960, n° 4, p. 457-471. En 1247, un patois de type occitan est parlé à Charroux. La limite de la zone linguistique de transition – le croissant – où les parlers occitans étaient fortement francisés, s'est depuis lors déplacée vers l'est.

(4) Yver (J.), Le Poitou au carrefour des influences coutumières, *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 5e s., t. III, 1989, p. 259-287 ; du même, Les caractères originaux du groupe de coutumes de l'Ouest de la France, *Rev. Droit fr. étranger*, 1952, n° 1, p. 1-64.

(5) *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Charroux*, éd. P. de Monsabert (Arch. hist. Poitou, t. XXXIX), Poitiers, 1910, p. 53-62 (dorénavant abrégé *Chartes Charroux*). Sur les passages interpolés, voir la p. XI de l'introduction. Pour la critique d'ensemble du *Liber de constitutione, institutione et consecratione de Charroux*, se référer à Chapeau (G.), *Fondation de l'abbaye de Charroux. Étude sur les textes*, *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 3e s., t. VII, 1925-1927, p. 471-508.

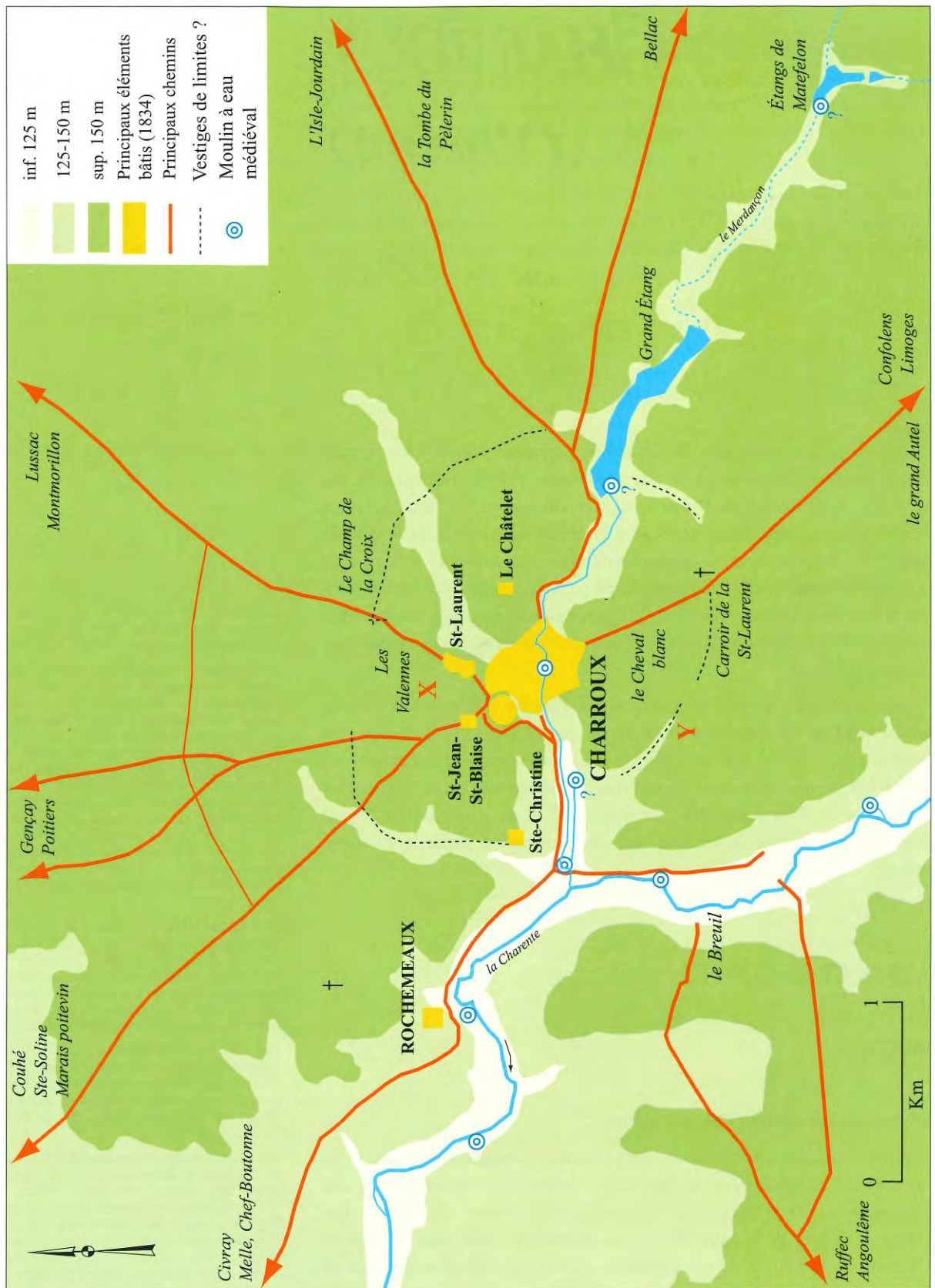


Fig. 22 : Le site de Charroux (Dessin : L. Bourgeois).

Poitou, en Limousin, en Périgord et en Auvergne ⁽⁶⁾, mais également le noyau du trésor de reliques et de la bibliothèque qui contribueront à la renommée du lieu.

Cette fondation s'inscrit dans un vaste mouvement de création ou de restauration des monastères régionaux mené sous l'égide des premiers souverains carolingiens ⁽⁷⁾. Charroux apparaît même comme l'œuvre indirecte de Charlemagne : le comte de Limoges souligne qu'il a agi sur ordre du souverain et que le monastère sera placé sous la protection du roi au décès des donateurs. Avant l'an 800, Charlemagne délivre un diplôme d'immunité exemptant l'abbaye de l'intervention de la justice publique et du paiement de l'impôt ⁽⁸⁾. Ce privilège sera confirmé en 815 par Louis le Pieux ⁽⁹⁾.

Plusieurs indices permettent d'apprécier l'essor rapide de la nouvelle abbaye et son influence dans l'espace carolingien. Vers 830, la liste des moines de Charroux intégrée au *Liber memorialis* de Reichenau nomme déjà 84 religieux ⁽¹⁰⁾. Parmi eux, on relève la présence d'Hugues, fils illégitime de Charlemagne et futur abbé de Saint-Bertin et de Saint-Quentin, qui demanda à être enseveli à Charroux ⁽¹¹⁾. À la même époque, l'abbé Gombaud semble jouer un rôle essentiel dans la réconciliation de Louis le Pieux et de son fils Lothaire ⁽¹²⁾. L'ampleur du patrimoine foncier de l'abbaye lui permet d'intervenir dans les circuits d'échanges, comme en témoigne l'exemption générale de tonlieu accordée pour trois bateaux entre 815 et 834 ⁽¹³⁾.

L'autonomie de Charroux est encore renforcée dans les années 870 : Charles le Chauve confirme l'immunité accordée par ses prédécesseurs et autorise le monastère à nommer des avoués pour défendre ses droits (869-874) ⁽¹⁴⁾. En 878, le pape Jean VIII prend le monastère sous sa protection, le détachant de l'autorité de l'évêque de Poitiers ⁽¹⁵⁾. Pourtant, ces garanties théoriques s'avèrent sans effet sur les raids normands.

Aucune source n'atteste avec certitude une attaque de l'abbaye lors des raids vikings de la seconde moitié du IX^e siècle. Toutefois, en 897, les moines mettent temporairement les reliques à l'abri du *castrum* de Saint-Yon (Thiers, Puy-de-Dôme) ⁽¹⁶⁾. Peu après, ils se réfugient à Angoulême avec la relique de la Vraie Croix ⁽¹⁷⁾. Si elle a fortement marqué les esprits du temps, cette longue crise n'entraîne pas une éclipse durable de l'abbaye, qui connaît une nouvelle période brillante dès les dernières années du Xe siècle.

L'éclat de l'abbaye (fin du Xe-début du XIV^e siècle)

L'absence presque totale de sources pour le Xe siècle et le début du XI^e siècle ne permet guère d'aborder l'histoire du monastère de Charroux à cette époque et nous prive d'informations sur la genèse de l'agglomération associée. La tenue à Charroux en 989 du premier concile de paix de Dieu prouve indirectement le rayonnement du monastère peu avant l'an Mil ⁽¹⁸⁾. Malgré la nécessité de deux réformes de la régularité monastique pour lesquelles le comte du Poitou demande successivement assistance à l'abbé de Saint-Savin et à celui de Marmoutier ⁽¹⁹⁾, le XI^e siècle apparaît comme une période faste. Le soutien des papes et du roi de France Philippe I^{er}, l'accroissement constant du patrimoine, la reconstruction d'une grandiose abbatiale en sont autant de signes. Dans les dernières années du XI^e siècle, Charroux dispose de 96 églises

(6) Voir la carte des donations de Roger fournie par Debord (A.), *La société laïque dans les pays de la Charente, XIe-XIIIe siècles*. Paris, 1984, fig. 45.

(7) En particulier Saint-Maixent, Nouaillé, Saint-Savin, Saint-Jean d'Angély, Saint-Cyprien de Poitiers et Saint-Cybard d'Angoulême.

(8) *Diplomatum Karolinorum*. t. I, éd. A. Dopsch, J. Lechner et M. Tangel, Hanovre, 1906, p. 260-261 (*Monumenta Germaniae Historica*).

(9) *Chartes Charroux*, p. 13-15.

(10) Oexle (O. G.), *Le monastère de Charroux au IX^e siècle*. *Le Moyen Âge*, t. LXXVI, 1970, p. 193-204.

(11) La présence de ce personnage à Charroux est également notée par un poème, le *Planctus Ugoni abbatis* (*Monumenta germaniae historica, Poetae latini medii aevi*. t. 2, éd. E. Dümmler, Munich, 1964, p. 137).

(12) Oexle, *op. cit.*, p. 196 : c'est peut-être en récompense de ses services que les deux souverains donnent conjointement trois domaines en Beauvaisis, Mulcien et Rémois en 830 (*Chartes Charroux*, p. 15-17).

(13) *Chartes Charroux*, p. 18-20.

(14) *Recueil des actes de Charles II le Chauve*. t. II, éd. G. Tessier, Paris, 1952, n° 374 et 375.

(15) *Chartes Charroux*, p. 67-70.

(16) *Chartes Charroux*, p. 34 (mention dans un récit de la fin du XI^e siècle).

(17) Le comte d'Angoulême ne leur restituera la relique de la sainte Croix que sept ans plus tard (Adémar de Chabannes, *Chronicon*, III, 23, éd. P. Bourgain et al., Turnhout, p. 144-145 et III, 40, p. 160-161). Pour la datation de cet épisode, cf. Landes (R.), *Relics, Apocalypse and the Deceits of History : Ademar of Chabannes, 989-1034*. Cambridge (MA) - Londres, 1995, p. 84, n. 44.

(18) Pour une bibliographie récente de ce célèbre concile de paix, nous renvoyons aux références fournies par Th. Gergen, *Le concile de Charroux et la paix de Dieu : un pas vers l'unification du droit pénal au Moyen Âge*, *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 5^e s., t. XII, 1998, p. 3-58.

(19) Adémar de Chabannes, *op. cit.*, III, 58, éd. Bourgain, p. 179 ; lettre de Guillaume le Grand, *P. L.*, t. CXXI, col. 831.

(20) Privilège d'Urbain II (1096-1099), *Chartes Charroux*, p. 78-82. Pour comparaison, l'état des bénéfices de l'abbaye dressé en 1471 énumère 152 églises, 60 prieurés et 3 abbayes (Éd. A. Brouillet, *Indicateur...*, *op. cit.*, p. 134-144).

(21) Sur les propriétés excentriques de Charroux, on consultera en particulier le Comte de Saint-Saud, Églises du Périgord dépendant d'abbayes poitevines, I : abbaye de Charroux, *Bull. Soc. hist. archéol. Périgord*, t. XLVIII, 1921, p. 139-143 ; Verhulst (A.), La fondation des dépendances de l'abbaye poitevine de Charroux dans le diocèse de Théroüanne : Andres, Ham et la Beuvrière, *Le Moyen Âge*, t. 69, 1963, p. 169-189 ; Fournier (P.-F.), Sève (R.), Les biens de l'abbaye de Charroux en Auvergne, *Bull. hist. scient. Auvergne*, n° 85, 1972, p. 267-278. Pour les propriétés anglaises, cf. *Chartes Charroux*, n° XV et XXIII.

(22) *Chartes Charroux*, p. 41-45.

(23) Sur ce trésor, voir Brouillet (A.), Description des reliquaires trouvés dans l'ancienne abbaye de Charroux (Vienne) le 9 août 1856. *Bull. Soc. Antiqu. Ouest*, 1re s., t. VIII, 1857, p. 173-183 ; Chapeau (G.), Les grandes reliques de l'abbaye de Charroux, étude d'histoire et d'archéologie, *Bull. Soc. Antiqu. Ouest*, 3e s., t. 8, 1928, p. 101-128 ; Frolow (A.), Observations sur le médaillon byzantin enchassé dans le reliquaire de Charroux, *Monuments historiques de la France*, t. XII, 1966, p. 44-47 ; Cabanot (J.), Le trésor des reliques de Saint-Sauveur de Charroux, centre et reflet de la vie spirituelle de l'abbaye, *Bull. Soc. Antiqu. Ouest*, 4e s., t. XVI, 1981, p. 103-126 ; du même, Deux nouveaux crucifix de la famille du "Volto Santo" de Lucques, le "Saint Voeu" de Charroux et le "Digne Votz" de Cénac en Périgord, *Cah. Civil. médiévale*, t. 24, 1981, p. 55-58 ; Fregeai (Cl.), *Le reliquaire dit vénitien de Charroux*. Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art sous la dir. de P. Skubiszewski, Université de Poitiers, 1995.

(24) Voir en particulier *Chartes Charroux*, n° CXV (information sur les crimes imputés à l'abbé Aimery, 1263), n° CXX et CXXI (facilités de gestion accordées par le pape Clément IV, 1267).

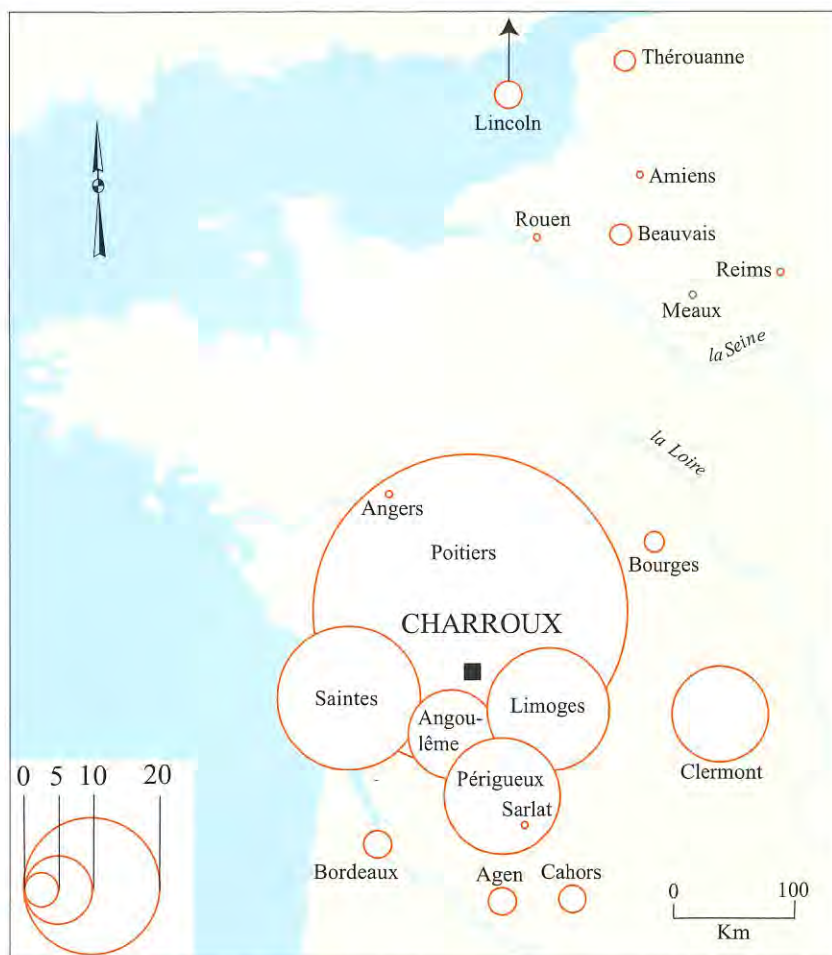


Fig. 23 : Églises paroissiales dépendant de l'abbaye de Charroux vers 1300 : état par diocèse (Dessin : L. Bourgeois).

réparties dans seize diocèses (20). Au siècle suivant, ses possessions s'étendent de la Gascogne à la région de Théroüanne et à l'Angleterre, avec un *hiatus* entre Seine et Loire (fig. 23) (21). Un inventaire dressé en 1045 atteste de la richesse de l'abbaye en reliques de premier plan (22) et les quelques pièces des XIe-XVe siècles découvertes en 1856 portent témoignage du trésor qui les enfermait (23).

Le prestige de Charroux ne se dément pas au cours du XIIIe siècle et des premières années du XIVe siècle. Les souverains pontifes successifs confirment l'autonomie de l'abbaye par rapport à l'évêque de Poitiers et la libre élection des abbés. Le milieu du XIIIe siècle voit la construction du somptueux portail gothique de l'abbatiale. Les rares archives parvenues jusqu'à nous témoignent pourtant des problèmes économiques et des difficultés de contrôle d'un patrimoine très dispersé que connaît Charroux à partir du milieu du XIIIe siècle. Des problèmes de discipline et le médiocre abbatiat d'Aimeri (1254/1256-1266) montrent également que la grande période de ferveur s'achève (24).

Les temps difficiles (milieu du XIVe-XVIIIe siècles)

L'abbaye de Charroux eut à subir toutes les phases de la guerre de Cent Ans ⁽²⁵⁾. Son trésor, mis à l'abri à Poitiers, est pillé en 1345 par les troupes du comte de Derby et l'abbé se réfugie en Berry ⁽²⁶⁾. Les difficultés grandissantes rencontrées dans la perception des revenus ne permettent plus d'entretenir les moines. Ceux-ci ne sont plus que 40 en 1385 et 13 en 1458. L'incendie accidentel qui a embrasé le monastère en juillet 1422 rend difficile le maintien de cette petite communauté ⁽²⁷⁾.

La fin du conflit correspond avec l'élection de Jean Chaperon, abbé qui assure le redressement de Charroux (1444-1474). Il restaure l'autorité de sa charge, mène d'importantes campagnes de travaux, assure une bonne gestion du patrimoine et acquiert en particulier les droits du comte de la Marche sur la ville ⁽²⁸⁾. La fin de l'abbatiale de son successeur – premier abbé commendataire – marque le début d'une longue suite d'atteintes aux richesses du monastère. Les guerres de Religion vont à nouveau bouleverser la vie monastique, dispersant les bénédictins et provoquant la ruine des bâtiments. En 1580, les dix moines subsistant en sont réduits à loger en ville ⁽²⁹⁾. Une visite de l'abbaye effectuée en 1634 décrit la ruine de l'abbatiale, dont seule une petite partie est utilisée pour le service religieux. Le cloître et la salle du chapitre sont encore utilisables mais la vie communautaire n'a pas repris ⁽³⁰⁾. Cette activité réduite dans une abbaye ruinée se poursuit pourtant pendant encore un siècle et demi. Un brevet du roi Louis XV (1760) et une bulle du pape Clément XIII (1762) décrètent la suppression du monastère et l'union de ses biens au chapitre de Saint-Julien de Brioude ⁽³¹⁾. Les habitants de Charroux entament alors une longue procédure qu'ils perdent en 1780 ⁽³²⁾. La vente de l'abbaye comme bien national en 1790 va marquer le terme de cette longue agonie. Privée de l'institution qui l'avait engendrée, l'agglomération s'ensommeille.

CHARROUX ET LES COMTES DE LA MARCHE

La naissance du comté de la Marche

La Marche s'est développée dans la seconde moitié du Xe siècle sur les confins des cadres administratifs traditionnels que constituent les comtés de Poitiers, Bourges et Limoges. Depuis 927, les comtes de Poitou sont détenteurs de ces trois entités et rien ne laisse alors prévoir la naissance d'une puissance intercalaire dans ce duché d'Aquitaine en gestation. Pourtant, à partir des années 950, les sources révèlent au sud-est du Poitou et au nord de l'ancien comté de Limoges l'émergence d'un lignage aux origines sans doute éminentes, dont le plus ancien représentant connu est le marquis Boson ⁽³³⁾. Il est admis que ce personnage tire une grande part de sa puissance de l'avouerie de l'abbaye de Charroux et des rapports de vassalité entretenus avec l'abbé laïc de Saint-Martial. Son mariage avec Emma de Périgieux fera également de ses fils les héritiers du comté de Périgord. Vers l'an Mil, le duc d'Aquitaine Guillaume V le Grand est contraint de composer avec ces belliqueux voisins : tout en se déclarant vassaux du duc, ceux-ci profitent désormais de leur *honor* du Périgord pour se qualifier de "comtes" de la Marche ⁽³⁴⁾. À la fin du Xe siècle, les

(25) Sur le contexte régional, cf. Labande (E.-R.), La région de Civray pendant la guerre de Cent Ans, *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 4e s., t. XIII, 1976, p. 407-420.

(26) *Chartes Charroux*, n° CLXXXIX.

(27) *Ibid.*, n° CCXVIII.

(28) Cf. *infra*, note 51.

(29) *Chartes Charroux*, n° CCLIII.

(30) *Ibid.*, n° CCLVI.

(31) *Ibid.*, n° CCLXVII et CCLXIX.

(32) Sur ce procès et son aboutissement, cf. *Chartes Charroux*, n° CCLXX et CCLXXIV.

(33) Cartulaire de Saint-Étienne de Limoges, éd. J. de Font-Réaulx, *Bull. Soc. archéol. hist. Limousin*, t. LXIX, 1922, n° 8 (958). La tardive *Chronique de Saint-Maixent* fournit une généalogie très douteuse, qui fait de Boson le Vieux le fils d'un certain Sulpice (c'est le vocable de la principale église paroissiale de Charroux !), lui-même fils d'un Geoffroy (Éd. Verdon, Paris, 1979, p. 124-125). A. Debord (*op. cit.*, p. 73, n. 91) propose malgré tout de voir dans Sulpice et Geoffroy les deux premiers avoués de l'abbaye après le diplôme de Charles le Chauve établi entre 869 et 874.

(34) Seuls des actes de 1124-1229 et ca 1125 (*Chartes Charroux*, n° XXXIII ; Médiathèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. XVIII, p. 272) utilisent la forme "comtesse de Charroux" (*comitissa Charofensi*).

détenteurs de la *Marca lemovicina* disposent d'un certain nombre de points forts dans la zone de contact qu'ils contrôlent, en particulier des fortifications de Rochemeaux, qui surveillent Charroux, et de Bellac⁽³⁵⁾, qui deviendra la résidence principale de la lignée. Au début du XI^e siècle, le *castrum* de Civray relève aussi de la Marche⁽³⁶⁾. Montmorillon apparaît également dans leur mouvance vers 1080⁽³⁷⁾. Le lignage de Boson le Vieux se maintiendra jusqu'en 1177 à la tête de ce comté⁽³⁸⁾.

(35) Voir *infra* la notice consacrée à Rochemeaux. Pour Bellac, voir Adémar de Chabannes, *op. cit.*, III, 34, éd. P. Bourgain, p. 156 (construction par Boson le Vieux).

(36) Le *Conventum (vers 1030), un précurseur aquitain des premières épopées*, éd. G. Beech, Y. Chauvin et G. Pon, Genève, 1995, I, 92-116 et 129-150. En 1228 encore, le comte de la Marche prête hommage à l'évêque de Poitiers pour Civray (*Cartulaire de l'Église de Poitiers*, éd. L. Redet, Poitiers, 1881, n° 8 (Arch. hist. Poitou, X)).

(37) Bourgeois (L.) dir., *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge*, t. I. Chauvigny, 2000, p. 69 (Association des Publications Chauvinoises, XVII).

(38) Thomas (G.), Les comtes de la Marche de la maison de Charroux (Xe s.-1177), *Pos. thèses Ec. Chartes*, 1923, p. 91-95 et *Mém. Soc. Scienc. nat. et archéol. Creuse*, t. 23, 1927, p. 561-699 (tirage à part : Paris, 1928) ; Bautier (R.-H.), Les origines du comté de la Marche. In : *Mélanges offerts à H. Hemmer*. Paris, 1979, p. 10-19 (réédité dans *Recherches sur l'histoire de la France médiévale. Des Mérovingiens aux premiers Capétiens*. Aldershot, 1991, ch. VII) ; Debord, *op. cit.*, en particulier, p. 72-75 ; Lardy (M.), *Le comté de la Marche au Moyen Âge. Problématique, état des questions*. Mémoire de maîtrise d'histoire à l'Université de Limoges, 1984 [N. C.] ; Barrière (B.), Le comté de la Marche : une pièce originale de l'héritage Lusignan. In : *Isabelle d'Angoulême, comtesse-reine et son temps (1186-1246)*. Actes du colloque de Lusignan, 1996, Poitiers, 1999 (Civilisation médiévale, V), p. 27-35.

(39) Le texte de l'acte de vente est transmis par le chroniqueur anglais Roger de Hoveden, *Chronica magistri Rogeri de Hovedene*, éd. W. Stubbs, Londres, 1868-1871, vol. II. Voir également les écrits de Pierre Robert du Dorat, transcrits par dom Fonteneau (Médiathèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. XXIV, p. 429 et 435).

(40) Geoffroy de Vigeois, *Chronique*, éd. P. Bottineau. Thèse à l'École des Chartes, 1964, I, 70.

(41) *Chartes Charroux*, n° XLVII.

(42) Chronique de Bernard Itier, éd. H. Duplès-Agier, *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, Paris, 1874 (Société de l'histoire de France), p. 91.

(43) Ce paragraphe doit beaucoup à l'article de B. Barrière, *Le comté...*, *op. cit.*

(44) Delisle (L.), Chronologie historique des comtes de la Marche issus de la maison de Lusignan, *Bibl. Ec. Chartes*, 4e s., t. II, 1855-1856, p. 537-545.

(45) Carolus-Barré (L.), La réunion du comté de Clermont-en-Beauvaisis à la Couronne, *Bull. philol. hist. C.T.H.S.*, 1942-1943, p. 189-198.

(46) Thomas (A.), *Le comté de la Marche et le parlement de Poitiers (1418-1436)*. Recueil de documents inédits tirés des archives nationales. Paris, 1910 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 174), p. XV-XXXIV.

Des comtes de la Marche au rattachement au royaume de France

À cette date, Audebert IV, privé d'héritier par la mort de son fils unique, vend le comté à Henri II Plantagenêt, duc d'Aquitaine depuis 1152⁽³⁹⁾, et part mourir en Orient⁽⁴⁰⁾. Désormais seigneur direct de la Marche, le Plantagenêt acquiert un territoire stratégique face au roi de France Louis VII. L'opposition des Lusignan à cet achat va pourtant contrecarrer cette politique. Les vieilles revendications de cette puissante famille sont basées sur une alliance qui remonte au second quart du XI^e siècle : le mariage d'Aumode de la Marche avec Hugues V de Lusignan. Pendant deux décennies, les Plantagenêt conservent pourtant leur autorité sur le comté de la Marche. Entre 1177 et 1182, plusieurs évêques reconnaissent même à Henri II l'avouerie de Charroux⁽⁴¹⁾. Il faut attendre la période de faiblesse qui suit la mort de Richard Cœur de Lion (1199) pour qu'Hugues IX le Brun, seigneur de Lusignan depuis 1185, s'empare du comté. L'affaire est close en 1214 lorsque la défaite de La Roche-aux-Moines sonne le glas de la domination Plantagenêt sur la région⁽⁴²⁾. Le mariage d'Hugues IX le Brun avec Isabelle, héritière du comté d'Angoulême (1220), fait des Lusignan une grande puissance régionale jusque dans les premières années du XIV^e siècle⁽⁴³⁾.

En 1303, Hugues XIII meurt sans héritier et ses terres et ses biens sont confisqués en 1308 par le roi de France Philippe le Bel⁽⁴⁴⁾. Ce dernier donne la Marche en apanage à son fils Charles (1314) qui, devenu souverain, la cède à Louis Ier de Bourbon en 1327⁽⁴⁵⁾. En 1357, le comté passe à la branche cadette des Bourbons, qui tiennent la Marche jusqu'en 1442. La Basse-Marche est individualisée lors de la constitution de la dot d'Anne de Bourbon, qui épouse successivement un fils de Jean de Berry (1390) et Louis le Barbu, duc de Bavière (1402). À la suite de contestations, ce dernier cède ses droits sur la Basse-Marche à Bernard d'Armagnac en 1442. Son fils Jacques d'Armagnac est condamné à mort en 1477 et ses domaines réunis à la Couronne⁽⁴⁶⁾.

Géographie et pouvoirs

Le comté de la Marche manqua dès l'origine d'unité géographique. À l'image de certaines principautés germaniques (celle des Zähringen, par exemple), il semble plus résulter d'une logique de contrôle de routes stratégiques et de noyaux urbains que de la recherche d'une emprise systématique sur le territoire. Sans entrer dans le détail des enclaves et des évolutions ponctuelles, il se compose de la Basse-Marche, comprenant Charroux, Bellac et Le Dorat, et de la Haute-Marche, avec Guéret, Ahun et la vicomté d'Aubusson, qu'il gagna au XIII^e siècle. Ces deux ensembles étaient complètement séparés l'un de l'autre par des territoires dépendant, au nord, du



Fig. 24 : Situation de Charroux : 1. Principales routes terrestres ; 2. Emprise des anciennes paroisses de Charroux et Rochemeaux ; 3. Paroisse abritant des fiefs de la châellenie de Charroux à la fin du Moyen Âge ; 4. Chef-lieu de viguerie carolingienne (Dessin : L. Bourgeois).

Poitou, et, au sud, du Haut-Limousin. Cette discontinuité a évidemment facilité la création de deux entités autonomes lors du mariage d'Anne de Bourbon en 1390, rupture qui se prolonge jusqu'en 1442.

Au XIII^e siècle, la future Basse-Marche est limitée à l'est par Rancon, à l'ouest par Charroux et au sud par Saint-Germain-de-Confolens et l'Isle-Jourdain⁽⁴⁷⁾. Son histoire administrative postérieure montre qu'elle est loin de constituer un ensemble homogène. Ainsi, au début du XV^e siècle, quatre des châtelainies qui la composent (dont Charroux) suivent un droit coutumier fortement influencé par le Poitou, les trois autres relevant du droit écrit. Comme ses voisines de Calais (l'Isle-Jourdain) et Saint-Germain-de-Confolens, Charroux dépend également du Poitou en matière judiciaire et fiscale⁽⁴⁸⁾.

Une liste de 1325-1326 et une assiette d'imposition de 1477 – assez divergentes d'ailleurs – permettent une approche assez grossière du ressort de la châtelainie de Charroux à la fin du Moyen Âge⁽⁴⁹⁾ (fig. 24). Berceau de la première dynastie comtale, Charroux joua pourtant un rôle administratif assez effacé dans la Marche médiévale, qui ne dépasse guère la juridiction de première instance exercée par le châtelain. La ville connaît toutefois une courte gloire entre 1316 et 1322 : le futur roi Charles le Bel y institue un parlement servant de cour d'appel pour toutes les terres de son apanage⁽⁵⁰⁾.

Enfin, Charroux vit une destinée particulière par rapport à la Basse-Marche à partir de la fin du XV^e siècle : en 1474, l'abbé Jean Chaperon acquiert en effet tous les droits du comte Jacques d'Armagnac sur la ville⁽⁵¹⁾. Il est enfin seul maître à bord, mais cette mutation va constituer la source d'un conflit de juridiction qui se poursuivra jusqu'au XVII^e siècle, les officiers de la sénéchaussée de la Basse-Marche continuant à prétendre que la baronnie de Charroux appartient à leur ressort, et donc au domaine royal⁽⁵²⁾.

(47) Barrière (B.), Les grandes seigneuries au XV^e siècle. In : Bernard-Allée (Ph.) et coll. dir., *Atlas du Limousin*. Limoges, 1994, p. 47.

(48) Thomas, *Le comté...*, op. cit., p. XXX-XXXII, XXXIV et XLIX-LXVIII.

(49) Liste de Raimbaud de Rechinevoisin, 1325-1326 (*Rec. Hist. fr., documents financiers*, IV, 1961, p. 529-634, ici p. 596) ; assiette d'une somme octroyée par les états de la Basse-Marche à Pierre de Bourbon-Beaujeu, 4 septembre 1477 (A. N., P 1363², cote 1242).

(50) Thomas (A.), Les archives du comté de la Marche, *Bibl. éc. Chartes*, t. XLII, 1881, p. 36-51, ici p. 40. Voir une sentence du parlement de Charroux en faveur des bourgeois de Niort du 3 décembre 1318 (Médiathèque de Poitiers, coll. dom Fonteneau, t. XX, p. 159).

(51) *Chartes Charroux*, n° CCXXXIII (confirmation par Louis XI, 1482) et n° CCL (enquête de 1567).

(52) Médiathèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. XXIX, p. 165-255 (Pierre Robert du Dorat, *Mémoire touchant Charroux et Rochemeaux*) ; *Chartes Charroux*, n° CCXLVIII.

(53) *Chartes Charroux*, p. 12 : *hic autem toto post patrem regno potitus [814], illam Karrofensis monasterii partem quam lignorum materia pro festinatione operis supradiximus expletam, lapideo consummavit opere*.

(54) Barbier (A.), L'inscription tumulaire de IVSTVS, troisième abbé du monastère de Charroux, *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 2^e s., t. V, 1889, p. 22-31. L'attribution à cet abbé ne semble pas totalement assurée.

(55) *Chronique de Saint-Maixent, 751-1140*, éd. et trad. J. Verdon, Paris, 1979, p. 98-99.

II. LES MONUMENTS MÉDIÉVAUX

L'ABBAYE SAINT-SAUVEUR

L'abbatiale (fig. 26, n° 1 et fig. 27 et 28)

Les fouilles ponctuelles réalisées dans l'emprise de l'abbaye romane n'ont révélé aucune structure remontant aux deux premiers siècles de la vie monastique. L'essor rapide du monastère amena le remplacement d'une partie des bâtiments construits en bois par des structures maçonnées dès le règne de Louis le Pieux⁽⁵³⁾. Seuls deux petits chapiteaux décorés d'entrelacs en faible relief pourraient être liés à ces premières phases (fig. 25). Il faut leur adjoindre le fragment de l'inscription funéraire de Just, aujourd'hui conservé au musée de Poitiers⁽⁵⁴⁾.

La chronologie des campagnes romanes – et des incendies qui rythment l'histoire de l'abbaye – peut être esquissée grâce à des sources écrites qui ne sont pas exemptes d'ambiguïtés. Un possible sinistre en 989 est rapporté par une source du XIII^e siècle⁽⁵⁵⁾. En 1017, l'abbé Geoffroy commence la construction



Fig. 25 : Chapiteaux pré-romans découverts dans l'abbaye (Cliché : Courbières / CESCO).

d'une abbatale de plus grande ampleur⁽⁵⁶⁾. Atteint par un incendie en 1022⁽⁵⁷⁾, l'édifice fait malgré tout l'objet d'une dédicace dès 1028⁽⁵⁸⁾. Cet état était localisé à l'emplacement de l'abbatale postérieure, puisque le tombeau de l'évêque de Limoges Géraud, inhumé à Charroux en 1023, fut retrouvé en 1850 à l'intersection du transept nord et du chœur⁽⁵⁹⁾. Le motif d'une nouvelle consécration opérée le 14 juin 1047 nous échappe. L'année suivante, le feu ravage une nouvelle fois le monastère⁽⁶⁰⁾.

Selon Marie-Thérèse Camus, l'église Saint-Sauveur fut reconstruite totalement ou presque au cours de la seconde moitié du XI^e siècle. En janvier 1096, le pape Urbain II, entouré d'un grand nombre de princes de l'Église et "d'un grand concours de nobles et de peuple" consacre l'autel majeur de l'abbatale⁽⁶¹⁾. C'est cet état qui demeure lisible par bribes sur la place Saint-Pierre et dans les demeures longeant la rue de Rochemeaux. Quelques descriptions et gravures des XVIII^e-XIX^e siècles⁽⁶²⁾ et les résultats de travaux archéologiques ponctuels⁽⁶³⁾ contribuent également à restituer l'ordonnance générale de cet exceptionnel édifice combinant un plan en croix et un système centré autour d'une rotonde⁽⁶⁴⁾.

La tour lanterne octogonale de 12 m de diamètre, cantonnée de huit piliers, s'élevait au-dessus d'une crypte circulaire voûtée, qui a été aménagée après coup. Un triple déambulatoire se déployait autour de cette structure centrale qui s'ouvrait à l'est sur un chœur à déambulatoire et trois absidioles rayonnantes et au nord et au sud sur deux croisillons d'une travée. Deux chapelles étaient greffées sur ce transept, deux autres étant aménagées dans le triple déambulatoire, à la jonction du transept et du chœur. La nef tripartite à dix travées fut sans doute voûtée en berceau dès l'origine. Sa façade était précédée d'une massive tour-porche quadrangulaire, flanquée de deux petites tourelles cylindriques (fig. 27-28). Une analyse détaillée serait nécessaire pour affirmer l'homogénéité de cet édifice aux volumes complexes, long de 114 m⁽⁶⁵⁾.

La façade occidentale a été remaniée vers le milieu du XIII^e siècle par la construction d'un vestibule voûté porté par quatre piliers (*pilaria*, parvis ou

(56) *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa*. t. II, Paris, éd. de 1873, col. 1280.

(57) Adémar de Chabannes, *op. cit.*, III, 56, éd. Bourgain, p. 110-111. Adémar est le seul auteur à rapporter ce sinistre.

(58) *Annales lemovicensis*, M.G.H., SS, t. II, p. 252.

(59) Adémar de Chabannes, *op. cit.*, III, 50, éd. P. Bourgain, p. 170 ; *Corpus des inscriptions de la France médiévale*. t. I, Poitou-Charentes, fasc. 2 : département de la Vienne, éd. R. Favreau et J. Michaud, Poitiers, 1975, n° 12 ; Faye (L.), Lettre sur la découverte des restes de Girard, évêque de Limoges, *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1^{re} s., t. VI, 1850, p. 109-118, qui localise la sépulture "contre le pilier unissant la petite nef de gauche au chœur de l'église".

(60) *Chronique de Saint-Maixent*, *op. cit.*, p. 124-125 ; *Annales de Saint-Aubin et de Saint-Serge d'Angers*. In : *Recueil d'annales angevines et vendômoises*. Éd. L. Halphen, Paris, 1903, p. 46 et 108.

(61) *Chartes Charroux*, p. 25-27. Sur ce voyage, voir en dernier lieu : Becker (A.), Le voyage d'Urbain II en France. In : *Le concile de Clermont de 1095 et l'appel à la croisade*. Actes du colloque de Clermont-Ferrand (23-25 juin 1995). Rome, 1997 (Collection École française de Rome, 236), p. 128-140.

(62) En particulier Thiollet (E.), *Antiquités, monuments et vues pittoresques du Haut-Poitou*. 1^{re} livraison, Paris, 1823.

(63) Sur ces travaux, voir le bilan dressé par Perez-Juez-Gil (A.), *L'abbaye de Charroux*. Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art sous la dir. de M.-Th. Camus, Université de Poitiers, 1993, t. 1. Il faut y ajouter Prysmicki (L.), *L'église abbatale de Charroux (Vienne)*. DFS d'évaluation archéologique, Poitiers, 2000. Les décaissements massifs opérés en 1949-1950 par l'architecte Y.-M. Froidevaux sont particulièrement regrettables, puisqu'ils nous privent à jamais d'informations capitales sur le chœur et la rotonde (voir son article : *Église abbatale de Charroux*, contribution à l'étude du monument, *Congr. archéol. Fr., Poitiers*, 1951 (1952), p. 356-367).

(64) Parmi l'ample bibliographie concernant l'abbatale romane, on retiendra particulièrement : Schwering-Ilert (G.), *Die ehemalige französische Abteikirche Saint-Sauveur in Charroux (Vienne) im 11 und 12 Jh. Ein Vorschlag zur Rekonstruktion und Deutung der romanischen Bauteile*. Düsseldorf, 1963 (résumé en français : *L'ancienne église abbatale de Saint-Sauveur de Charroux (Vienne) : sa reconstruction et son importance dans l'histoire de l'art*. Cologne, 1991) ; Eygun (E.), *L'abbaye de Charroux*, les grandes lignes de son histoire et de ses constructions, *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 4^e s., t. X, 1969, p. 11-23 ; Camus (M.-Th.), À propos de la rotonde de Charroux. In : Jannet (M.), Sapin (Ch.) dir., *Guillaume de Volpiano et l'architecture des rotondes*. Actes du colloque de Dijon, 23-25 septembre 1993. Dijon, 1996, p. 119-133.

(65) Comme le note M.-Th. Camus (*À propos ...*, *op. cit.*, p. 126, 129 et 131), il faudrait en particulier réexaminer les liaisons du chœur avec la rotonde. Quant à la chronologie de la nef, elle reste à établir.

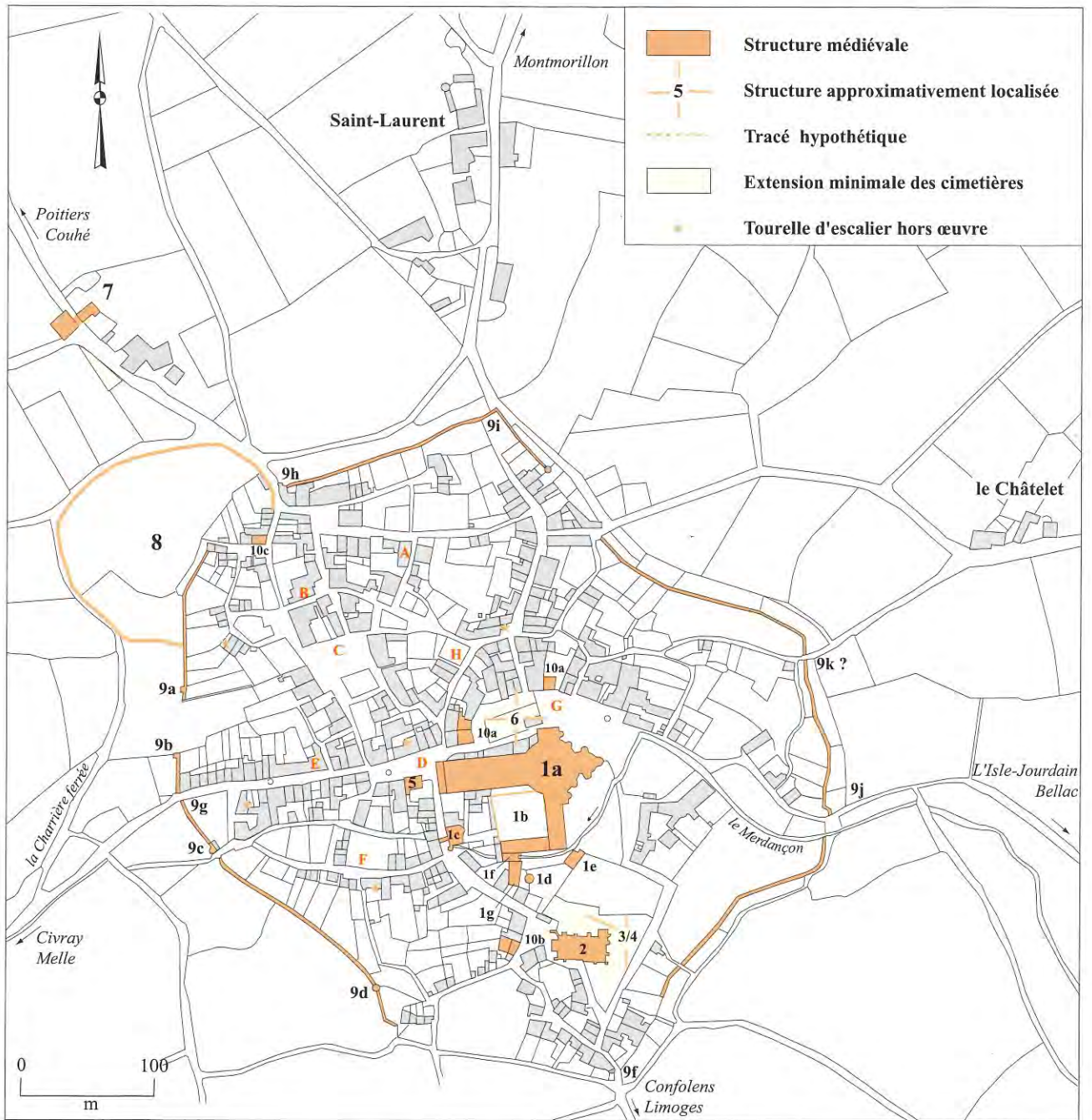


Fig. 26 : Topographie de Charroux d'après le plan cadastral de 1834 et le plan restitué de l'abbatiale : A. rue Saint-André ; B. rue de Paille ; C. place de la Cahue ; D. place du Parvis ; E. rue de Rochemeaux ; F. rue Saint-Antoine ; G. place Saint-Pierre ; H. rue des Bancs ; I. rue de la Batterie (Dessin : D. Brunie, L. Bourgeois).



Fig. 27 : Maquette de l'abbaye dans son état de la fin du Moyen Âge réalisée par D. Vidal avec la collaboration de M.-Th. Camus (1989-1991) (Cliché : L. Bourgeois).

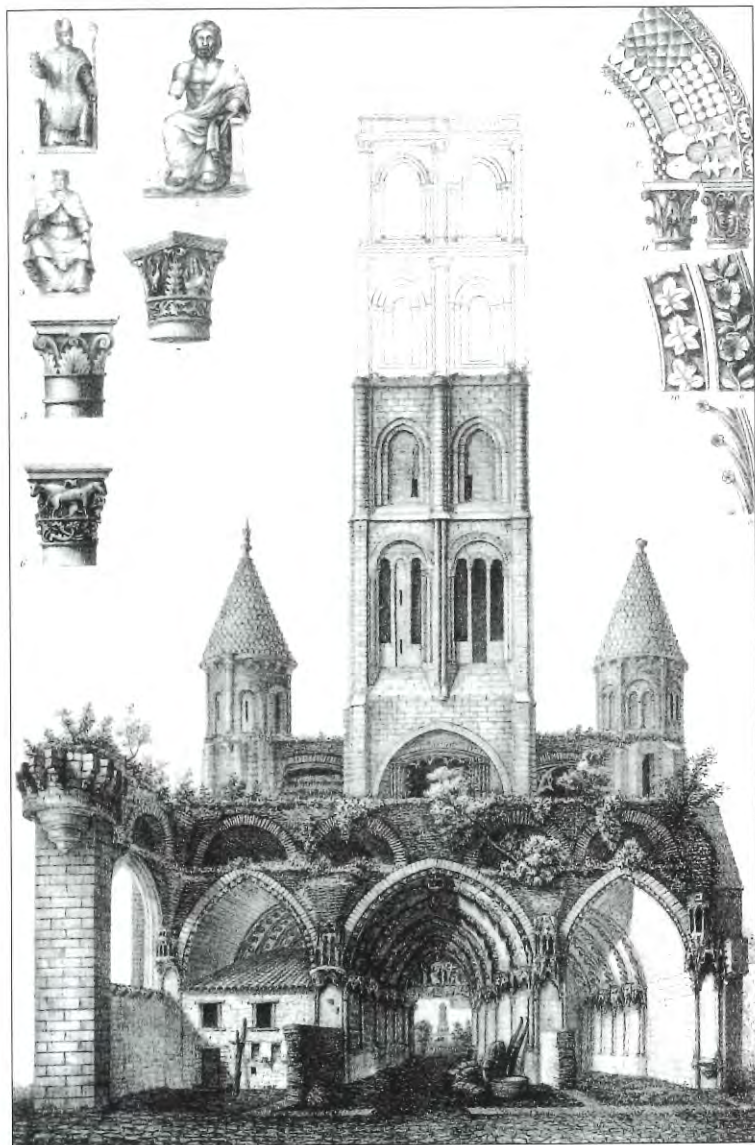


Fig. 28 : "Vue de l'église de l'ancienne abbaye de Charroux en 1822", dessin d'A. Thiollet lithographié par Langlumé, tiré de Antiquités, monuments, vues pittoresques du Haut-Poitou. Paris, 1823, pl. 3 (Cliché : Médiathèque François-Mitterrand de Poitiers / O. Neuillé).

ballet des textes) abritant trois grands portails occupant toute la largeur de la façade. Cette adjonction a reçu un remarquable décor sculpté, attribué à un atelier du nord de la Loire ⁽⁶⁶⁾. Elle est surmontée d'une terrasse supportée par des arcs de décharge, qui reliait probablement la charpente couverte de tables de plomb par l'abbé Jean Chaperon, puis de bardeaux par son successeur ⁽⁶⁷⁾.

Les bâtiments conventuels

Les bâtiments conventuels étaient établis au sud de l'abbatiale. Le volume de l'aile orientale du cloître (fig. 26, n° 1b) est roman, comme en témoignent à l'étage les étroites baies murées de l'ancien dortoir. Les salles donnant sur le cloître ont par contre été fortement reprises au XIII^e siècle (passage, probable salle des moines) et dans les années 1470 (salle capitulaire qui a livré en 1949 une série de tombeaux d'abbés) ⁽⁶⁸⁾. Le cloître, dont les galeries occidentale et orientale ont laissé quelques vestiges, et la porte flamboyante communiquant avec l'église sont également attribuables à cette campagne de reconstruction succédant à la guerre de Cent Ans. L'aile sud, longée par le canal du Merdançon, abritait le réfectoire, ruiné avant 1634 ⁽⁶⁹⁾, ainsi que la cuisine mentionnée en 1506 ⁽⁷⁰⁾. Il n'est pas possible de préciser les fonctions de l'aile occidentale. Elle donnait sur l'espace abritant l'aumônerie de l'abbaye, attestée en 1103 et ruinée en 1631 (n° 1c) ⁽⁷¹⁾. Il en subsiste l'ancien porche enjambant la rue Saint-Sulpice (début du XIII^e et XVe-XVI^e siècles) (fig. 27 au premier plan et 29). Un moulin (fig. 26, n° 1f) établi sur le canal, la boulangerie, un pigeonnier (1d) et probablement le bâtiment des hôtes (1f) sont localisables au sud-est de cet espace d'accueil ⁽⁷²⁾. Le logis-tour abritant les appartements de l'abbé à la fin du Moyen Âge (1e) était isolé sur la rive gauche du Merdançon. Sur un dessin réalisé par François Thiollet en 1822, il apparaît sous la forme d'un pavillon carré de quatre niveaux accosté d'une tourelle d'escalier hors œuvre ⁽⁷³⁾. La chapelle de l'abbé était contiguë ⁽⁷⁴⁾. La localisation et la nature d'autres bâtiments mentionnés dans les textes des XVI^e-XVIII^e siècles demeurent inconnues ⁽⁷⁵⁾.

(66) Aubert (M.), Statues du portail de Charroux, *Bulletin monumental*, t. 87, 1928, p. 361-364 ; Crozet (R.), L'ancien portail gothique de Charroux, *Gaz. Beaux-Arts*, octobre 1952, p. 149-162 ; Favreau, Camus, *op. cit.*, p. 30-35 ; Blomme (Y.), *Poitou gothique*. Paris, 1993, p. 107-112 ; Philippeau (Chr.), *L'ancien portail gothique de l'église abbatiale de Charroux*. Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art médiéval sous la dir. de P. Skubiszewski et M.-Th. Camus, 1991. Une grande partie de cette façade est encore visible dans les maisons de la place du Parvis. Les personnages sculptés sont conservés dans l'ancienne salle capitulaire et des collections particulières.

(67) *Chartes Charroux*, n° CCXXXIX (1506).

(68) Blomme, *op. cit.*, p. 104-107 ; Eygun (E.), Fouilles de la salle capitulaire de l'abbaye de Charroux, *Bulletin monumental*, t. CIX, juillet-sept. 1951, p. 297-312.

(69) *Chartes Charroux*, n° CCLVI.

(70) *Ibid.*, n° CCXXXIX.

(71) *Ibid.*, n° XXVI et CCLV.

(72) *Ibid.*, n° CCXXXIX (enquête juridique de 1506).

(73) Thiollet, *op. cit.*, 2^e planche. Il existe encore en 1834 (plan cadastral). Pour les mentions de l'état et des réparations à faire au "château abbatial", se reporter à *Chartes Charroux*, n° CCLVI (1634), CCLXI (1728) et CCLXXVI (1788).

(74) *Chartes Charroux*, n° CCLVI (1634) : "[...] la tour carrée qui y est encore eslevée fort hault mais sans aucune couverture, dans laquelle estoient les logemens des abbés de Charroux qui sont à présent inhabitables, auprès de laquelle tour paroissent les mesures de la chapelle des abbés [...] qui est proche et contiguë ausd. bastiment". En 1567, elle abritait les archives du monastère (*Chartes Charroux*, n° CCL, p. 404).

(75) En particulier l'infirmerie et les maisons des dignitaires de l'abbaye à l'époque moderne (prieur, chambrier, trésorier, prévôt).

Fig. 29 : Porche de l'aumônerie abbatiale de Charroux vu depuis le sud ; cliché de M. Couvrat, 1926 (Cliché : Médiathèque François-Mitterrand de Poitiers / O. Neuillé).



LES AUTRES ÉDIFICES RELIGIEUX

En 1050, comme entre 1061 et 1073, l'église Saint-Sulpice est la seule paroisse du vaste territoire de Charroux ⁽⁷⁶⁾. L'organisation religieuse semble évoluer avant la fin du siècle puisqu'un privilège du pape Urbain II (1096-1099), repris par son successeur Anastase IV (1154), mentionne "le bourg avoisinant le monastère avec ses églises et ses paroisses" ⁽⁷⁷⁾. Ces dernières sont les églises Saint-Sulpice et Saint-Michel, la seconde (succursale de la première ?) ne possédant déjà plus le titre paroissial au XVe siècle ⁽⁷⁸⁾.

L'agglomération et ses faubourgs abritaient également une série de chapelles satellites : Saint-Ambroise, Saint-André, Saint-Antoine, Saint-Laurent, Saint-Mathurin, Notre-Dame l'Ancienne, Saint-Pierre. À l'aumônerie monastique répondait celle du bourg des comtes de la Marche, dédiée aux saints Jean et Blaise et une voire deux léproseries. Enfin, le prieuré Saint-Rémi ou Sainte-Christine et l'église Saint-Ursin de Rochemeaux se dressaient à distance.

Ce pullulement de lieux de culte est la conséquence de l'origine haut-médiévale du monastère, mais également de l'attraction religieuse (et funéraire) du site et du partage de la ville entre deux pouvoirs concurrents. Au Moyen Âge, l'abbé exerce un contrôle presque total sur ce réseau : l'église Saint-Sulpice ne lui échappe que temporairement et l'aumônerie comtale passe sous sa coupe à la fin du XVe siècle.

L'église Saint-Sulpice (fig. 26, n° 2 et fig. 30)

L'église Saint-Sulpice de Charroux est mentionnée dès 1050 et dépend alors de l'abbaye ⁽⁷⁹⁾. Pourtant, en 1122, le pape Calixte II confirme au chapitre cathédral de Poitiers la possession de cette cure ⁽⁸⁰⁾. Cette enclave canoniale surplombant la clôture monastique suscita quelques conflits : au milieu du XIIIe siècle, les moines se plaignent par exemple des désagréments provoqués par les sonneries de cloche de l'église ⁽⁸¹⁾. En 1385, le pape Clément VII unit Saint-Sulpice à la mense abbatiale ; l'église est donc à nouveau à la nomination de l'abbé ⁽⁸²⁾. Les sources d'époque moderne illustrent pourtant une certaine ambiguïté puisque, selon les pouillés, c'est l'abbé de Charroux ou l'évêque qui disposent du droit de patronage ⁽⁸³⁾.

L'édifice actuel est un vaste bâtiment à trois vaisseaux de cinq travées. Un certain nombre de supports montrent que l'église romane adoptait déjà ce plan, sans que nous puissions définir la forme de son chevet. Le clocher, qui se dressait sur le collatéral droit, a été démoli en 1370 sur ordre du Prince noir ⁽⁸⁴⁾. L'importante campagne de reconstruction menée au XVe siècle munit l'église d'un chevet plat percé de trois vastes baies et d'un large porche aujourd'hui précédé d'une tour-porche dépourvue de caractère ⁽⁸⁵⁾.

(76) *Chartes Charroux*, p. 73 et 76 (privilèges de Léon IX et d'Alexandre II).

(77) *Chartes Charroux*, p. 78-82 et n° XXXVIII : *burgum videlicet ipsi coenobio adjacentum cum ecclesiis et parochiis suis*.

(78) Un acte de 1228 situe un bien dans la paroisse de Charroux, sans autre précision, ce qui laisse à penser qu'il existait alors un seul territoire paroissial (*Chartes Charroux*, n° LXVI).

(79) *Chartes Charroux*, p. 72.

(80) A. D. Vienne, G 189 ; *Bullaire du pape Calixte II (1119-1124)*. *Essai de restitution*, éd. U. Robert, Paris, t. II (1122-1124), 1891, n° 298.

(81) *Chartes Charroux*, n° LXXXIX (1247).

(82) *Ibid.*, n° CXCIV.

(83) Beauchet-Filleau (H.), *Pouillé du diocèse de Poitiers*. Niort-Poitiers, 1868, p. 236.

(84) *Chartes Charroux*, n° CLXXXV. Cette démolition ne prouve en rien que le clocher était fortifié, comme l'ont soutenu plusieurs auteurs.

(85) Brouillet, *Indicateur...*, *op. cit.*, p. 71-74 ; Favreau, Camus, *op. cit.*, p. 37-38.



Fig. 30 : Porche de l'église Saint-Sulpice en 1918 (Cliché : Médiathèque François-Mitterrand de Poitiers / O. Neuillé).

Les chapelles de Saint-Mathurin et Notre-Dame l'Ancienne (fig. 26, n° 3)

Parmi les chapellenies associées à Saint-Sulpice, deux fondations desservies dans des édifices particuliers sont attestées à la fin du Moyen Âge. La chapellenie Saint-Mathurin, fondée dans le cimetière de l'église paroissiale par Jean de Coquma et sa femme, est à la présentation de Philippe de Brouilhac, valet, et à la collation de l'évêque de Poitiers dans les premières années du XIV^e siècle⁽⁸⁶⁾. Elle est encore attestée dans les années 1780⁽⁸⁷⁾. La chapelle Notre-Dame-la-Grande, l'Ancienne, ou Naudin est connue par un petit dossier d'archives couvrant les années 1493-1782⁽⁸⁸⁾. Elle est également due aux Brouilhac⁽⁸⁹⁾. Amédée Brouillet la situe près du mur de la ville et de l'ancien jardin abbatial, "probablement dans la partie longeant la route de Châtain"⁽⁹⁰⁾.

L'église Saint-Michel (fig. 26, n° 4) et la chapelle Saint-Ambroise (fig. 26, n° 5)

L'église Saint-Michel, attestée en 1103⁽⁹¹⁾, était établie à proximité de la clôture, entre le logis abbatial et l'église Saint-Sulpice⁽⁹²⁾. Dès 1179, Saint-Michel abrite une confrérie organisant des services religieux et un banquet annuel et dirigée par un prieur nommé par l'abbé sur présentation des confrères⁽⁹³⁾. Nous avons vu que l'existence d'une paroisse Saint-Michel était indirectement attestée à partir de la fin du XI^e siècle. Il faut toutefois attendre 1303 pour qu'un curé soit signalé dans la documentation consultée. À la même date, Saint-Michel compte parmi les églises paroissiales patronnées par l'abbé dans le plus ancien pouillé diocésain conservé⁽⁹⁴⁾. La destruction de l'édifice semble correspondre à la guerre de Cent Ans puisqu'il n'est plus compté au nombre des paroisses dépendant du monastère dans une liste de 1471⁽⁹⁵⁾. Entièrement ruiné en 1634, il est alors uni à Saint-Sulpice⁽⁹⁶⁾.

La chapelle Saint-Ambroise, considérée comme "fort ancienne" en 1567⁽⁹⁷⁾, s'élevait face au portail de l'abbatiale, dont elle était séparée par la rue Saint-Sulpice⁽⁹⁸⁾. Elle est également attestée dès 1103⁽⁹⁹⁾ et abritait une confrérie en 1179⁽¹⁰⁰⁾. Le sceau d'un prieur de Saint-Ambroise est apposé à un bail établi en 1265⁽¹⁰¹⁾. L'édifice existe encore en 1693 puisqu'un chapelain y reçoit sa sépulture⁽¹⁰²⁾.

Les services des deux édifices religieux sont précocement associés : ils apparaissent conjointement dans des transactions passées en 1179 et 1295 et sont liés contre l'abbé dans un arbitrage rendu en 1236 ; en 1253, le *conventus* de Saint-Ambroise et Saint-Michel agit également en tant que partie dans un accord⁽¹⁰³⁾. La société de Saint-Ambroise et de Saint-Michel subsiste à l'époque moderne. Elle est composée au XVIII^e siècle de quatre chapelains qui se cooptent⁽¹⁰⁴⁾. À cette époque, leur dénomination est assez floue puisque les registres paroissiaux parlent aussi bien d'un prieur que d'un premier chapelain, voire de chanoines⁽¹⁰⁵⁾. La fondation par l'abbé d'un collège où les quatre prêtres chapelains enseignaient gratuitement résulte probablement d'une conversion assez tardive des buts primitifs de ces établissements⁽¹⁰⁶⁾. Le service en aurait été transféré à Poitiers au milieu du XVIII^e siècle⁽¹⁰⁷⁾.

(86) Beauchet-Filleau, *Pouillé...*, *op. cit.*, p. 236.

(87) A. D. Vienne, G 10/12.

(88) A. D. Vienne, G 10/13.

(89) Les Brouilhac sont vassaux de l'abbé pour leur maison de Rochepute (*Chartes Charroux*, n° CCVI, 1400) et seigneurs de la Motte de Gençay depuis au moins 1446 (Beauchet-Filleau (H.), *Dictionnaire ... des familles du Poitou*. Poitiers, 1840-1854, t. I, p. 500-501). C'est à ce titre qu'ils assurent toujours la présentation de la chapelle en 1617.

(90) Brouillet, *op. cit.*, p. 179 ; Bernard, *op. cit.*, p. 55.

(91) *Chartes Charroux*, n° XXVI.

(92) Brouillet, *op. cit.*, p. 179 : "joignant d'un côté le cimetière de la paroisse et de l'autre au mur du jardin abbatial"; "réunie à Saint-Sulpice à laquelle elle touche, un petit cimetière entre deux" en 1634 (Beauchet-Filleau, *Pouillé...*, *op. cit.*, p. 237).

(93) Médiathèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. XVIII, p. 521-522 ; A. D. Vienne, IH 3/1, sceau du prieur ; Coste-Messelière (R. de la), Une charte inédite de l'abbaye de Charroux, *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 4e s., t. III, 1955, p. 289-295. Sur ces confréries, voir Vincent (C.), Fraternités laïques et monastères bénédictins au XII^e siècle ; quelques réflexions à partir d'une *fraternitas* de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. In : Bouter (N.) dir., *Les mouvances laïques des ordres religieux*. Saint-Étienne, 1996, p. 279-294.

(94) A. D. Vienne, G 1057, pièce 3 ; Beauchet-Filleau, *loc. cit.*, n. 94.

(95) *Chartes Charroux*, n° CCXXXVIII.

(96) Beauchet-Filleau, *loc. cit.*, n. 94.

(97) *Chartes Charroux*, n° CCL. Des reliques de l'évêque de Milan sont présentes à Charroux dès 1050 (*Ibid.*, p. 43).

(98) *Chartes Charroux*, n° CCL (1567).

(99) *Chartes Charroux*, n° XXVI.

(100) Médiathèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. XVIII, p. 521-522.

(101) A. D. Vienne, carton 17, pièce 162 ; Eygun (E.), *Sigillographie du Poitou jusqu'en 1515*. Poitiers, 1958, n° 1602.

(102) A. D. Vienne, suppl. E 532, 23 juin 1693.

(103) Médiathèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. XVIII, p. 521-522 et 685 ; R. de la Coste-Messelière, *op. cit.* ; Chartres Charroux, n° C.

(104) *Pouillé du diocèse de Poitiers*. Poitiers, 1782.

(105) A. D. Vienne, E suppl. 530, 5 octobre 1666 ; E Suppl. 532, 23 juin 1693 ; E suppl. 533, 14 février 1700.

(106) *Chartes Charroux*, n° CCLXX.

(107) Brouillet, *op. cit.*, p. 179 ; quelques pièces tardives concernant Saint-Ambroise dans la liasse A. D. Vienne, G 10/1.

La chapelle Saint-Pierre (fig. 26, n° 6)

La chapelle Saint-Pierre, mentionnée à partir de 1270, s'élevait dans la partie sud-est des halles actuelles et était associée à un cimetière établi autour d'une croix de pierre ⁽¹⁰⁸⁾. Vers 1300, elle est à la nomination de l'abbé et abrite une chapellenie fondée par les seigneurs de Rochemeaux ⁽¹⁰⁹⁾. Sa ruine, constatée en 1634, amène le transfert à Saint-Sulpice de la messe célébrée le jour de la saint Pierre ⁽¹¹⁰⁾. C'est probablement à Saint-Pierre qu'il convient de localiser la confrérie de Saint-Nicolas, attestée au XVe siècle ⁽¹¹¹⁾.

La chapelle Saint-André (fig. 26, A)

Dans les premières années du XIVe siècle, la chapelle Saint-André, alors dépourvue de desservant, était patronnée par l'abbé de Charroux ⁽¹¹²⁾. En 1634, elle est ruinée et le cimetière protestant est implanté à son emplacement ⁽¹¹³⁾. Son service était effectué dans l'abbatiale au XVIIIe siècle ⁽¹¹⁴⁾. Seule l'actuelle rue Saint-André permet de localiser approximativement l'édifice.

La chapelle Saint-Antoine (fig. 26, F)

Antoine, fréquemment invoqué dans les structures d'assistance, est ici lié à l'aumônerie régulière de l'abbaye. Si un chapelain de l'aumônerie est attesté dès 1228, la chapelle elle-même est signalée indirectement par la mention d'une rue Saint-Antoine en 1494 ⁽¹¹⁵⁾. L'abbé y présente en 1588 mais on n'y fait aucun service et le revenu en est inconnu en 1634 ⁽¹¹⁶⁾. Elle se dressait probablement dans la rue qui porte encore son nom.

L'aumônerie Saint-Jean et Saint-Blaise (fig. 26, n° 7 et fig. 31)

L'aumônerie régulière de l'abbaye était complétée par un autre édifice hospitalier édifié hors les murs, à faible distance de la porte du Bourgneuf.

Le petit dossier d'archives parvenu jusqu'à nous ne débute qu'en 1415 et nous apprend peu sur l'établissement médiéval ⁽¹¹⁷⁾ mais un nommé Guillaume d'Ambernac, "recteur de la maison aumônière séculière de Charroux", est témoin d'actes passés en 1325 et 1335 ⁽¹¹⁸⁾. La tradition d'une fondation par les comtes de la Marche, même si elle est très plausible, apparaît pour la première fois dans une enquête judiciaire de 1567 ⁽¹¹⁹⁾. Une visite effectuée en 1634 montre que l'aumônerie de Charroux est la seule structure de ce type dans la partie orientale du diocèse de Poitiers qui assure encore l'accueil, même si la chapelle et la salle des pauvres sont dans un état misérable. Elle dispose encore de confortables revenus ⁽¹²⁰⁾ et sera unie entre 1756 et 1758 à la mense capitulaire de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers ⁽¹²¹⁾.

L'élargissement de la route en 1937 a amené la destruction presque totale de cet ensemble, connu par un petit lot de documents iconographiques. À l'est du chemin, la salle rectangulaire charpentée servant de chapelle à l'époque moderne, terminée par un chevet plat en moyen appareil percé d'un triplet de baies en plein cintre. À l'ouest, un bâtiment servant au XVIIe siècle de salle des malades et de logement du concierge présentait des ouvertures modernes mais les travaux intérieurs ont mis en évidence un portail ou un arc triomphal en arc

(108) *Chartes Charroux*, n° CXXV (*cimiterium Sancti Petri*) et A. D. Vienne, 1H 3/1 (hébergement près de l'église Saint-Pierre, 1400) ; Brouillet, *op. cit.*, p. 179.

(109) Beauchet-Filleau, *Pouillé...*, *op. cit.*, p. 237. En 1331, une maison est située *apud sanctum Andream* (A. D. Vienne, G 1057). Le trésor de Charroux abrite des reliques d'André dès le milieu du XIe siècle (*Chartes Charroux*, p. 41).

(110) *Chartes Charroux*, n° CCLVI. Un autel Saint-Pierre est signalé dans l'église paroissiale en 1694 (A. D. Vienne, E suppl. 532, 4 mars 1694).

(111) A. D. Vienne, 1H 3/1 (testament de Jean Rousseau alias Saunier d'Availles et sa femme Catherine de l'Age-Chauvel demeurant à Charroux, 1400) ; *Chartes Charroux*, n° CCXXVI (mention d'un emplacement appartenant aux prieurs et confrères de Saint-Nicolas de Charroux, 1487). Les sources ne précisent pas clairement sa localisation ("autel Saint-Nicolas près du Crucifix") mais tous les dons qui lui sont concédés concernent des édifices avoisinant cette église.

(112) Beauchet-Filleau, *Pouillé...*, *op. cit.*, p. 237.

(113) *Chartes Charroux*, n° CCLVI.

(114) Pouillé de 1782, *op. cit.*

(115) *Chartes Charroux*, n° LXVI ; A. D. Vienne, 1H 3/1, signalé dans *Chartes Charroux*, n° CCXXXV.

(116) *Chartes Charroux*, n° CCLVI.

(117) A. D. Vienne, G 11/1. Il contient une intéressante vue cavalière du XVIIe siècle.

(118) A. D. Vienne, carton 20, pièce 227 et G 1059.

(119) *Chartes Charroux*, n° CCL.

(120) Monsabert (P. de), *Visite des églises des archiprêtres de Gençay, Lussac, Montmorillon, Ruffec, Ambernac et Chaunay en 1634*, *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 3e s., t. II, 1911, p. 352-354.

(121) A. D. Vienne, G 1096.



Fig. 31 : L'aumônerie Saint-Jean-Saint-Blaise vue depuis le sud (1936) (Cliché : R. Sexé / CESC).

brisé et une probable piscine de-chœur. Ce dernier élément permet de penser que ce volume a constitué primitivement une chapelle. Entre ces deux volumes, le chemin de Poitiers empruntait un passage voûté s'ouvrant par des arcs légèrement brisés et surmonté par le logement de l'aumônier (baies à meneaux)⁽¹²²⁾. Le cimetière, qui s'étendait au nord de la chapelle, fut ponctuellement utilisé jusqu'en 1703⁽¹²³⁾. L'architecture de cette aumônerie établie de part et d'autre d'un chemin, comme ses homologues de Pons (Charente-Maritime) ou de Bressuire (Deux-Sèvres), reste difficile à dater. Le mur oriental de la "chapelle" est comparable aux chevets de plusieurs édifices régionaux des dernières années du XIIe siècle et du début du XIIIe siècle. Peut-être faut-il l'attribuer au mécénat d'Hugues IX le Brun⁽¹²⁴⁾.

(122) Brouillet, *Indicateur...*, *op. cit.*, p. 181-182, pl. 29, 30 et 32, fig. 2 et 3 ; Bernard (L.), Salvini (J), Notes sur la démolition du porche de l'hôpital de Charroux (juillet-août 1937), *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 3e s., t. XI, 1938, p. 715-721 ; Lopez (R.), L'architecture civile des villes médiévales : exemples et plans de recherches. In : *Les constructions civiles d'intérêt public dans les villes d'Europe au Moyen Âge et sous l'Ancien régime et leur financement*. Actes du colloque de Spa, 1968. Bruxelles, 1971, p. 205-206.

(123) A. D. Vienne, E suppl. 532 (26 mars 1693 et 5 septembre 1699) ; E suppl. 533 (28 mai 1703).

(124) La mention par A. Brouillet, *op. cit.*, p. 179 d'une autre chapelle Saint-Blaise près de l'actuelle place de la République semble résulter d'une confusion.

(125) Beauchet-Filleau, *Pouillé...*, *op. cit.*, p. 238.

(126) A. D. Vienne, carton 20, pièce n° 228.

(127) Bériac (F.), *Des lépreux aux cagots : recherches sur les sociétés marginales en Aquitaine médiévale*. Bordeaux, 1990, p. 153, citant A. N., S 4880 (11).

Une ou deux léproseries ?

La "léproserie ou aumônerie de Charroux", placée à la nomination de l'évêque de Poitiers dans le pouillé du début du XIVe siècle pose un problème d'identification⁽¹²⁵⁾. La formule *leproseria seu elemosinaria* est d'ailleurs confuse, les deux types d'établissements étant peu compatibles. Elle peut résulter d'une confusion entre l'aumônerie Saint-Jean et une léproserie mentionnée indirectement dans un aveu et dénombrement de 1332, qui situe une terre proche de la Charente entre la Croix de l'Autel, la vieille léproserie et le pont de Villasson⁽¹²⁶⁾. Ces confronts permettent de localiser la léproserie à la limite sud de la paroisse de Charroux, le long de la route de Confolens et près des actuels lieux-dits le grand Autel et le Cimetière des Bœufs (fig. 22, au sud). Pourtant, lorsqu'en 1558, le ladre Georges Girard déclare les biens de sa léproserie devant les commissaires aux nouveaux acquêts et francs-fiefs, celle-ci est établie à Rochemeaux⁽¹²⁷⁾. Ce document isolé constitue l'une des plus tardives attestations de la maladie dans la région.

La chapelle Saint-Laurent (fig. 22 et 26)

Établie dans une chapelle du faubourg du même nom, la chapellenie Saint-Laurent était vers 1300 à la nomination de l'abbé. En 1634, Filleau la décrit comme ruinée, dépourvue de service et sans revenu connu. En 1674, son service se limite à une messe par semaine. Avant 1782, il est transféré dans l'abbatiale ⁽¹²⁸⁾.

L'église puis chapelle Saint-Ursin de Rochemeaux

L'église Saint-Ursin de Rochemeaux, attestée en 1178 ⁽¹²⁹⁾, est une cure patronnée par l'évêque de Poitiers au début du XIV^e siècle et en 1649. Elle n'apparaît plus par la suite que comme chapelle dépendant de l'abbé de Charroux ⁽¹³⁰⁾, ce qui constitue un indice de la déchéance de l'habitat de Rochemeaux.

La chapelle Saint-Jean-Baptiste de Rochemeaux

Cette chapelle, probablement castrale, ne doit pas être confondue avec l'édifice précédent. Elle apparaît vers 1300 au patronage de l'abbé de Charroux, avant de passer sous le contrôle des seigneurs du lieu ⁽¹³¹⁾.

Le prieuré Saint-Rémi ou Sainte-Christine (fig. 22, à l'ouest de la ville)

La chapellenie Saint-Rémi de Charroux est signalée dans le pouillé diocésain des premières années du XIV^e siècle. Elle est alors patronnée par l'abbé du lieu ⁽¹³²⁾. En 1567, la charge de prieur de Saint-Rémi alias Sainte-Christine est annexée à l'office de prieur claustral de l'abbaye et l'édifice sert de retraite aux moines en période d'épidémie ⁽¹³³⁾. Cet édifice s'élevait à proximité du domaine de Salbardin, dominant la vallée de la Charente. Les fondations de l'église priorale, qui semble avoir subi un incendie, ont été partiellement mises au jour en 1850. L'édifice, terminé par une abside demi-circulaire, mesurait 26 m de longueur. La présence d'un transept a été supposée sans preuves. Les inhumations observées dans l'édifice et devant son porche se poursuivaient sur le versant du coteau voisin. Le mobilier associé (vase funéraire, éperon) est très sommairement décrit. Il comprenait une monnaie d'Hugues X de Lusignan (1208-1249) ⁽¹³⁴⁾.

CHÂTEAUX ET FORTIFICATIONS

Le château de Rochemeaux (fig. 22)

Rochemeaux domine la rive droite de la Charente, deux kilomètres à l'ouest de Charroux. Le site est aujourd'hui occupé par des bâtiments reconstruits à partir de 1628, les vestiges d'une tour circulaire pouvant toutefois remonter au XIII^e siècle. Un texte de 1611 mentionne des "vieux fossés et douhes qui anciennement renfermoient la ville de Rochemeaux" ⁽¹³⁵⁾. Au XIX^e siècle, Amédée Brouillet avait également relevé aux alentours de

(128) Beauchet-Filleau, *Pouillé...*, *op. cit.*, p. 237.

(129) Médiathèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. XVIII, p. 499 : *acte souscrit in ecclesia beati Ursini de Rochamello in manu Jordanis sacerdotis*.

(130) Beauchet-Filleau, *Pouillé...*, *op. cit.*, p. 369.

(131) *Ibid.* Une nouvelle chapelle dédiée à la Vierge est bénie le 8 décembre 1632 au château de Rochemeaux (A. D. Vienne, E suppl. 529).

(132) Beauchet-Filleau, *Pouillé...*, *op. cit.*, p. 237, n.

(133) Médiathèque de Poitiers, dom Fonteneau, t. IV, p. 524. Le monastère de Charroux dispose de reliques de la martyre Christine dès 1050 (*Chartes Charroux*, p. 44)

(134) Faye (L.), Note sur la découverte de l'église Sainte-Christine près Charroux. *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1^{re} s., t. VI, 1850, p. 126-128. Brouillet, *Indicateur...*, *op. cit.*, p. 206 et pl. 4, n° 1 et 2 figure deux bagues en cuivre découvertes "dans le champ où était le cimetière".

(135) Redet (L.), *Dictionnaire topographique de la Vienne*. Paris, 1881, p. 360.

(136) Brouillet, *op. cit.*, p. 189-194 et pl. 27, fig. 7. L'habitat associé, "ruiné par les guerres" (R. du Dorat, cité par dom Fonteneau, t. XXIX, p. 43) était accompagné d'une église paroissiale dédiée à Saint-Ursin (voir *supra* la notice concernant cet édifice).

(137) Adémar de Chabannes, *op. cit.*, III, 41, éd. Bourgain, p. 163 ; Pierre de Maillezais, *Qualiter fuit constructum Malliacense monasterium et corpus sancti Rigomeri translatum*, livre I, H, éd. et trad. G. Pon et Y. Chauvin, *La fondation de l'abbaye de Maillezais : récit du moine Pierre*. La Roche-sur-Yon, 2001, p. 118-121. Ces deux chroniqueurs confondent Audebert I et son frère Boson II.

(138) Les comtes de la Marche et de Périgord prennent ainsi celle qui jouxte l'abbaye de Brantôme (Dordogne) et interviennent à Chambonchard (Creuse), fortification surveillant le monastère de Chambon-sur-Voueize (Adémar de Chabannes, *op. cit.*, III, 29 et 35, éd. P. Bourgain, p. 150 et 158).

(139) *Chartes Charroux*, p. 27-28 (vers 1050), p. 91-95 (1047 ?), n° 26 (1103) ; *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers*, éd. L. Redet, Poitiers, 1874, n° 32, vers 1112 (Arch. hist. Poitou, 3) ; Médiathèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. XVIII, p. 347 (vers 1165) et p. 521 (1179).

(140) Médiathèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. XVIII, p. 481, 483 et 625 (Guillaume Bedestreau de Rochemeaux), p. 523 (Guillaume Garnaud de Rochemeaux), p. 539-541 (Pierre Roux de Rochemeaux). Un Martin Roux apparaît encore en 1266 (*Chartes Charroux*, n° CXIX).

(141) *Chartes Charroux*, n° LXXVII.

(142) Médiathèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. XXIV, p. 283 (1262) ; *Chartes Charroux*, n° XVIII (1265), CCX (1404), CCXIII (1418-1419), CCXXII (1146) ; Beauchet-Filleau (H.), *Dictionnaire historique, biographique et généalogique des familles du Poitou*. Poitiers, 1840-1854, t. 2, p. 456 suiv.

(143) Notes de Pierre Robert du Dorat sur Rochemeaux (1643-1658) et analyse critique de P. de Monsabert, *Chartes Charroux*, n° CCLVII, p. 430, n° 2.

(144) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, livre XI, *The ecclesiastical history of Orderic Vitalis*, éd. M. Chibnall, vol. VI, Oxford, 1978, p. 32-33 : *Rogerus itaque ad Carrofense castrum, quod de patrimonio suae conjugis erat recessit, ibique usque ad senectutem permansit, et vitae finem sortitus filios sibi probos successores reliquit*.

(145) *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France, 1 (1302-1333)*, éd. P. Guérin, Poitiers, 1881 (Arch. hist. Poitou, XI), n° XXXV (juin 1310). Un *virgultum de la Doa* est également mentionné en 1304 près de la porte du Bourgneuf (A. D. Vienne, G 1057).

(146) Éd. par A. Brouillet, *op. cit.*, p. 185.

(147) Thomas (A.), *Le comté de la Marche et le parlement de Poitiers (1418-1436)*. *Recueil de documents inédits tirés des Archives nationales*. Paris, 1910 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 174), n° LXI : "la forteresse qui a été démolie était la plus belle et ne fut démolie auctoritate justicie, mais par les religieux afin que les habitants allassent faire le guet en celle de l'abbaye, à quoy ne sont tenus se ne leur plaist".

(148) *Ibid.*, n° LXIV, LXX et LXXII (octobre 1422-février 1423).

nombreuses structures fossoyées et en pierre sèche qui doivent pour la plupart se rapporter à des parcellaires et à l'habitat déserté associé au château (136). Il faut donc recourir aux textes pour évaluer l'importance et l'ancienneté du lieu. Peu après la mort d'Hugues Capet (997), le jeune duc d'Aquitaine Guillaume le Grand assiège *Rocameldis*, secouru en vain par le comte de la Marche. C'est à cette occasion que Guillaume se serait emparé d'Aumode, veuve d'Audebert I de la Marche, qu'il épousa peu après (137).

À notre sens, ce point fortifié est la résidence originelle des seigneurs de la Marche, antérieure à l'implantation d'un château dans la ville de Charroux, qui n'est attestée qu'à la fin du XI^e siècle. Les fortifications construites par de puissants laïcs à proximité d'abbayes pour les contrôler sont nombreuses au Xe siècle et au début du XI^e siècle dans la région comme ailleurs (138). Entre le milieu du XI^e siècle et la fin du XII^e siècle, plusieurs actes mentionnent des seigneurs de Rochemeaux, qui évoluent dans l'orbite des comtes de la Marche (139). Le plus anciennement attesté porte d'ailleurs le nom d'Audebert, caractéristique de la famille comtale, et qui pourrait indiquer la fixation d'une branche cadette. Les donations consenties au prieuré fontevriste de Montazay dans les années 1170-1190 révèlent l'existence de plusieurs familles de la petite aristocratie portant le nom du château (140).

Après un long *hiatus*, on trouve en 1236 un Aimery de Bernezay, *dominus de Rupemellis* (141). Ce personnage appartient à une branche de la puissante famille loudunaise des Odart, qui tint les seigneuries de Verrières et Veniers, et fut à la tête de la châtelainie de Rochemeaux pendant plus de deux siècles (142). Peu avant 1464, elle passe par mariage à François Bouchard, vicomte d'Aubeterre (143).

La motte comtale (fig. 26, n° 8)

Le château des comtes de la Marche surplombait la ville au nord-ouest, du côté du Poitou. C'est dans cet édifice que Robert de Montgommery, époux d'Aumode de la Marche, se retira en 1103 après avoir perdu le comté de Lancastre et finit sa vie (144). Le "pont dou chasteau" est encore mentionné en 1310, ainsi que les cens dus au comte pour plusieurs jardins et vergers établis dans les douves (145). En 1370, plusieurs maisons sont détruites pour mettre en défense le "fort" mais l'exécution de l'ordre du prince de Galles est confiée au châtelain de Civray et au capitaine de Mauprévoir et non à un châtelain de Charroux. Ce fort pourrait d'ailleurs aussi bien être la fortification entourant l'abbaye (146).

Un demi-siècle plus tard (1422-1423), le château est en ruines, comme en témoigne un important litige survenu entre l'abbé, les représentants du roi de France et les bourgeois. Les arguments des deux parties sont très contradictoires. Selon l'abbé, le château aurait été abattu par arrêté de justice et selon les habitants par les bénédictins qui désiraient que le guet fut effectué à l'abbaye (147). Craignant l'attaque d'une troupe anglaise et estimant que l'abbaye récemment incendiée n'est plus assez sûre, les habitants commencent à restaurer l'ancien château, d'après eux à la demande des officiers du comte de la Marche. Après plusieurs injonctions restées sans résultats (148), un accord finit par être trouvé avec les habitants et les défenses ébauchées dans le château et

d'autres points de la ville sont détruites ⁽¹⁴⁹⁾. Jacques d'Armagnac obtint en 1460 l'autorisation royale de réédifier le château de Charroux, mais il ne semble pas en avoir usé ⁽¹⁵⁰⁾.

Aujourd'hui, l'emplacement de la motte est loti et les structures fossoyées décrites au XIXe siècle par Amédée Brouillet posent des problèmes d'interprétation. Cette motte, large de 36 m à sa base, était précédée d'un profond fossé, puis d'un cordon de terre de 6 m de large et de 3 m de haut associé à un fossé plus réduit. Cette première ligne de défense correspond-elle à des ouvrages de terre liés aux travaux du XVe siècle ou à une lice antérieure ? Des terrassements opérés sur la motte au milieu du XIXe siècle ont livré "les fondements de plusieurs tours rondes massives, dont le parement extérieur se composait de blocs de pierre grossièrement taillés ; on y a trouvé également des fragments d'ouvertures ogivales en pierre avec moulures du XIIIe siècle, une meule de moulin à bras et beaucoup de débris de poteries" ⁽¹⁵¹⁾.

Les fortifications de l'abbaye à la fin du Moyen Âge (fig. 26, n° 9)

Le conflit de 1422-1423 avec les habitants montre que l'abbé considérait alors l'enceinte monastique comme un refuge. Il soutient que "l'abbaye de Charroux a bonne et notable forteresse, et y ont les habitans dudit lieu et des lieux voisins acoustumé faire guet et garde de jour et de nuyt, ainsi que faire le doivent selon les ordonnances royaulx, et si ont acoustumé en cas de necessité y retraiter et retraient chascun jour eulx et leurs biens". Les bourgeois soulignent pourtant la faiblesse du refuge procuré par "les murs de la forteresse" de l'abbaye, incendiée quelques mois plus tôt et les contraintes trop fortes imposées par l'abbé ⁽¹⁵²⁾. En 1451, le marchand Guillaume de la Touche effectue bien le guet à la tour du Paradis, dans l'abbaye ⁽¹⁵³⁾. Il s'agit soit du massif occidental roman, soit de structures dominant l'ancien "ballet" : une lithographie d'après Thiollet (fig. 28) figure une échauguette surmontant la pile nord-ouest de cette structure. Au milieu du XVIIIe siècle, dom Fonteneau a décrit les vestiges de ces défenses qui surmontent le portail et les bras du transept. "À ces fortifications se joignent celles des lieux réguliers et du logis de l'abbatiale" ⁽¹⁵⁴⁾. La présence d'une véritable enceinte et d'un fossé n'est toutefois jamais mentionnée. On notera que les plus anciennes mentions d'une fortification de l'abbaye remontent – comme souvent – à la seconde phase de la guerre de Cent Ans. Nous reviendrons dans la synthèse qui clôt cette notice sur la possibilité d'une enceinte antérieure.

L'enceinte urbaine

La présence d'une enceinte urbaine englobant l'abbaye, le Bourg-l'Abbé et le Bourg-le-Comte est attestée par des actes de 1294, 1304, 1311 et 1400 ⁽¹⁵⁵⁾. Nous avons pourtant noté qu'elle semblait absente du conflit sur le "fort" de l'abbaye et le château au début du XVe siècle, ce qui indique peut-être son caractère peu dissuasif. La disparition presque totale de cette défense ne facilite pas non plus son approche technique et chronologique.

Le plan cadastral de 1834 fournit une image assez précise de l'enceinte, défendant un peu plus de 11 ha, du fond de la vallée du Merdançon à la bordure des plateaux adjacents. Elle était constituée de segments de courtines

(149) Thomas, *Le comté...*, *op. cit.*, n° LXXIX (mars 1423) : "que lad. fortificacion ou fortiffications faictes de nouvel, tant aud. chastel que ailleurs en lad. ville de Charroux hors la forteresse de lad. abbaye, seroient à plain demolies".

(150) Lettres royaux du 31 juillet 1460 analysés dans le registre PP 99 n° 118 v° des Archives nationales.

(151) Brouillet, *op. cit.*, p. 164, n. Edouard a mis l'abbaye sous sa protection dès 1367 (*Chartes Charroux*, n° CLXXXIV).

(152) Thomas, *Le comté...*, *op. cit.*, n° LXI.

(153) *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France, IX (1447-1456)*, éd. P. Guérin, Poitiers, 1903 (Arch. hist. Poitou, XXXII), n° MCCVII.

(154) *Chartes Charroux*, p. 342, n. 1.

(155) *Chartes Charroux*, n° CXLVI, CLIII, CCVI et A. D. Vienne, G 1057. L'article 48 de la confirmation des coutumes établie en 1247 a parfois été invoqué comme argument en faveur de l'existence d'une enceinte urbaine dès cette date. Le texte ne mentionne pourtant qu'un péage (*Chartes Charroux*, n° XCI).

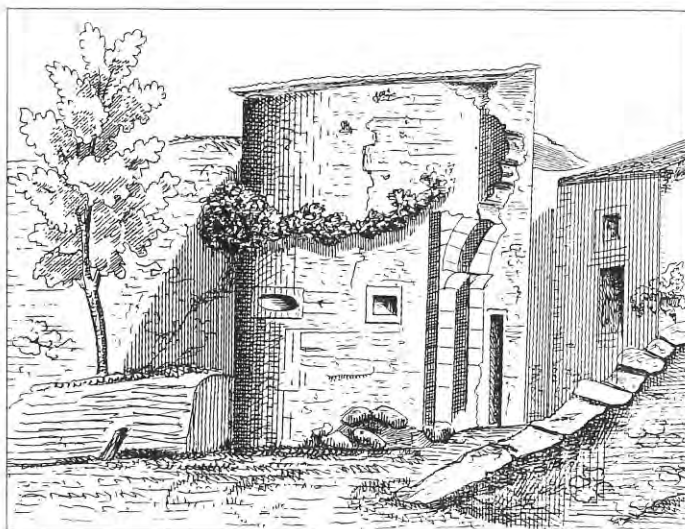


Fig. 32 : La porte de la Foire ou du Cheval blanc avant sa destruction en 1867-1868 (Dessin : A. Brouillet).

concaves formant un polygone irrégulier précédé d'un fossé de 7 à 8 m de large, probablement partiellement en eau. Ce fossé n'a pas laissé de trace à l'ouest. Au nord-ouest, l'enceinte vient recouper le fossé du château et semble donc établie postérieurement à la désaffectation de ce point fort. Deux tourelles carrées subsistent alors sur la face occidentale de l'enceinte (fig. 26, n° 9a et 9b), ainsi qu'une tour en fer à cheval à l'exutoire du canal du Merdançon (9c) et deux tours circulaires au sud-ouest et au nord-est (9d et e).

Les sources médiévales et modernes donnent des dénominations diverses aux portes de la ville et les historiens de Charroux ont mal démêlé ce dossier confus. Une porte de la Foire apparaît en 1294 et 1325 ⁽¹⁵⁶⁾ et une porte du Bourgneuf en 1304 ⁽¹⁵⁷⁾. Celles du *Castlar*, de *Guytarent* et de *Riva Salono* sont attestées en 1400 ⁽¹⁵⁸⁾. Enfin, une porte de Féronde est signalée en 1581 ⁽¹⁵⁹⁾.

La porte de la Foire (fig. 26, n° 9f) est localisée par rapport au grand étang et ouvrait donc sur la route de Limoges et l'ancien champ de foire du Carroir de la Saint-Laurent (fig. 22). Elle subsista partiellement jusqu'en 1867-1868 ⁽¹⁶⁰⁾. Un dessin de Brouillet (fig. 32) figure le départ du portail en moyen appareil avec sa rainure de herse, bordé d'une tour en fer à cheval découronnée et munie au niveau inférieur d'une canonnrière à la française ⁽¹⁶¹⁾. Une autre entrée, appelée porte de Rochemeaux par Brouillet, s'ouvrait vers la route de Civray (fig. 26, n° 9g). Au pied de l'ancien château comtal, une autre porte menait à l'aumônerie et à la route de Poitiers. C'est probablement la porte du Bourgneuf signalée en 1303 et clairement localisée en 1567 (n° 9h) ⁽¹⁶²⁾. Plusieurs indices permettent de restituer un autre accès dans l'angle nord-est de l'enceinte (fig. 26 et 35, n° 9i) : une rue urbaine s'interrompt brutalement peu avant la courtine, puis renaît au-delà du fossé et structure le faubourg Saint-Laurent ; un autre chemin partiellement fossilisé rejoint le précédent peu avant la contrescarpe du fossé. La porte du *Castlar* s'ouvrait à l'est, vers le Châtelet. S'agit-il de l'accès longeant le Merdançon, dont l'un des flanquements semble conservé en 1834 (fig. 26, n° 9j) ou d'une entrée plus douteuse située en face de la ferme du Châtelet (n° 9k) ?

(156) *Chartes Charroux*, n° CXLVI et A. D. Vienne, carton 20, pièce 227.

(157) A. D. Vienne, G 1057. Cf. également *Chartes Charroux*, n° CCL (1567).

(158) *Chartes Charroux*, n° CCVI.

(159) A. D. Vienne, 1H 3/1.

(160) *Ibid.*, n° CCVI.

(161) Brouillet, *Indicateur...*, op. cit., pl. 35, fig. 2.

(162) *Chartes Charroux*, n° CCL, p. 407 : "hors la porte de ladite ville appelée le Bourgneuf, du côté vers Poitiers, y a une aumônerie".

(163) *Chartes Charroux*, n° CCXXIII (1447), acte souscrit par "Raolin Chattlers, Jehan Couland, Guillaume Micheau, Jean de Thorignec, marchands".

(164) *Chartes Charroux*, n° XCI, art. 36 (1247).

(165) La confirmation des coutumes en 1247 est claire sur ce point : les hommes de l'abbé et du comte ne paient pas de droits sur la vente de leur bétail et de leur vin dans leur bourg respectif (art. 9). D'autre part, l'acheteur ne paie aucun droit de péage sur le blé et le vin (art. 52).

L'INFRASTRUCTURE COMMERCIALE ET ARTISANALE

Le commerce de Charroux était favorisé par la position géographique de l'agglomération mais également par la présence d'une communauté de marchands sans doute importante parmi les bourgeois. Le premier connu, *Petrus Mercator*, souscrit les concessions économiques d'Audebert IV à l'abbaye. Plus tard, ils apparaissent parfois en groupe ⁽¹⁶³⁾ et ils jouent un rôle dans le contrôle économique local, puisqu'ils conservent par exemple les mesures à sel ⁽¹⁶⁴⁾. La faible fiscalité des transactions a également dû favoriser les échanges ⁽¹⁶⁵⁾. Notons enfin qu'un Audebert *Cambiator* (changeur ?)

apparaît en 1236 parmi les bourgeois de Charroux ⁽¹⁶⁶⁾. Des activités plus rurales occupent toutefois une place importante : de nombreuses transactions portant sur des clos de vigne et la présence de plusieurs pressoirs *intra-muros* en témoignent ⁽¹⁶⁷⁾.

Marchés et halles

En 1176-1177, Audebert IV de la Marche restitue à l'abbaye le droit de mesurage et les "constructions proches du monastère vulgairement appelées étaux" qu'il s'était injustement appropriées ⁽¹⁶⁸⁾. La géographie de cette zone de marché se précise en 1269 lorsque Huguès XII de Lusignan confirme aux religieux le droit de tenir des étaux sur la place du parvis, sous le vestibule du porche et dans le cimetière de Saint-Pierre ⁽¹⁶⁹⁾. Il réserve néanmoins les droits qu'il n'a pas usurpés. Un document de 1463 évoque un "fondis au-dessus de la couheue ou hale dudit lieu" ⁽¹⁷⁰⁾. Cette halle est-elle déjà implantée le long de l'abbaye ou faut-il la situer sur l'actuelle place de la Cahue, plus près du château ? La pente située au nord de l'abbatiale abritait à l'évidence un quartier commerçant. Une parcelle quadrangulaire qui pourrait correspondre à l'emplacement d'une halle occupe en 1834 cette place de la Cahue (fig. 26, C). À proximité, d'autres parcelles libres de constructions établies au milieu de l'actuelle place de la République pourraient recevoir la même interprétation (fig. 35, IV) et la rue des Bancs (fig. 26 et 35, H) porte un toponyme caractéristique des marchés médiévaux.

Les coutumes de 1247 précisent que les bouchers (mazeliers) de Charroux doivent acquitter chaque année un droit de charnage au comte ⁽¹⁷¹⁾. Le bâtiment de la boucherie, évoqué en 1280, était situé à proximité d'un marché, probablement celui de l'abbaye ⁽¹⁷²⁾. L'assiette d'une rente royale faite en 1310 mentionne également un "Denis le Mazelier" et une "femme au Petit, mazelier" ⁽¹⁷³⁾. D'autres bouchers sont cités dans des transactions réalisées en 1308 et 1331 ⁽¹⁷⁴⁾.

Les foires

L'acte de 1076-1077 déjà cité comporte également la concession à l'abbaye d'une foire de trois jours. Il s'agit probablement de la foire de la Saint-Sauveur, attestée dans des lettres royales de 1310 ⁽¹⁷⁵⁾, et dont la localisation et la longévité nous demeurent inconnues. La foire de la Saint-Laurent a été souvent localisée à proximité du faubourg homonyme. Pourtant, la porte de la Foire s'ouvrait dès 1293 à l'autre extrémité de l'enceinte et, au XVIIIe-XIXe siècles, les importantes foires de Charroux se tenaient encore au lieu-dit le Carroir de la Saint-Laurent, en bordure de la route de Confolens (fig. 22).

Artisans du cuir et du textile

Les artisanats traditionnels de la ville médiévale apparaissent au détour de quelques textes. L'assiette de la rente royale de 1310 évoque la présence d'au moins deux tanneries ⁽¹⁷⁶⁾ et d'une petite activité textile, puisque la liste des redevables comprend un fils de teinturier, un retondeur de draps et un "tissier" de la rue de Paille. Ces activités devaient se concentrer sur les rives du

(166) R. de la Coste-Messelière, *op. cit.*

(167) *Chartes Charroux*, n° CXXV (1270) ; A. D. Vienne, G 1057 (1308 et 1331).

(168) [...] *operarios etiam juxta monasterium qui vulgo dicitur Estaus quos fieri confessus est injuste prohibebat* (*Chartes Charroux*, n° XLV). Confirmation d'Henri II : *Ibid.*, n° XLVIII.

(169) *Chartes Charroux*, n° CXXV : *item quod tota platea que est ante portas dicti monasterii de paraviso et subtus dicta pilaria ac circa usque ad parvimentum antiquum et utramque viam seu stratum publicam antiquam, ac etiam totum cimiterium quod vulgariter appellatur cimiterium Sancti Petri libera remaneant [...]. Aliqua stallagium sive mercedem stallorum que sunt et erunt in locis predicti [...].*

(170) A. D. Vienne, G 9/16. Une halle est à nouveau citée comme confront en 1487 (*Chartes Charroux*, n° CCXXVI).

(171) *Chartes Charroux*, n° XCI, art. 47.

(172) A. D. Vienne, 1H 3/1 : Jean et Pierre Girard, clercs, vendent à Aimeri Brugelue, médecin, un cens sur des maisons près de la boucherie (*macellum*) et du marché.

(173) *Recueil...*, I, éd. P. Guérin, *op. cit.*, n° XXXV.

(174) A. D. Vienne, G 1057 : Jean Grogier, *carnifex* (1308) ; Denisoz, *carnifex de Karrofo* (1331).

(175) *Recueil...*, I, *op. cit.*, n° XXXV.

(176) "Huguet Gautier [...], 4 d. de la croissance de sa tannerie, [...] Johan de Vilognon, 6 d. de sa tannerie".

Merdançon, probablement en aval de l'enclos monastique. Au XIV^e siècle, les artisans du cuir et du textile apparaissent également le long de la rue de Rochemeaux ⁽¹⁷⁷⁾.

Les aménagements hydrauliques

Comme d'autres monastères de la région – Saint-Amant-de-Boixe ou Airvault, par exemple – l'abbaye de Charroux occupe un vallon perpendiculaire au cours majeur. Les bénédictins vont mettre à profit le ruisseau qui y coule pour réaliser une série d'aménagements hydrauliques, dont la topographie actuelle et de rares textes rendent partiellement compte. Nous avons déjà évoqué ce Merdançon, dont le nom exprime sans détours la pollution par des déchets industriels et urbains ⁽¹⁷⁸⁾. Malgré sa faible importance, il constitua une contrainte par ses crues violentes et les problèmes techniques qu'il put engendrer ⁽¹⁷⁹⁾. Son cours a été aménagé dès la source, comme en témoignent les étangs subsistant près de Matefelon (fig. 22). En aval, une importante chaussée a permis la création du "grand Étang" de l'abbaye, dont la toponymie et le parcellaire conservent encore la trace. Cette retenue, mentionnée pour la première fois en 1294 ⁽¹⁸⁰⁾, permettait de faire tourner un moulin à blé dans l'enceinte de l'abbaye (fig. 26, n° 1c). Elle était complétée par le captage d'une fontaine voisine qui semble avoir alimenté par un circuit de distribution distinct la cuisine, la boulangerie et le lavabo du cloître, ainsi qu'une fontaine (?) accessible depuis le logis abbatial par une galerie souterraine ⁽¹⁸¹⁾. Plusieurs "réservoirs" établis dans l'enceinte monastique sont également mentionnés au XVIII^e siècle, ainsi que la fontaine votive Saint-Sauveur, qui sourd dans la crypte même ⁽¹⁸²⁾. Le parcours du Merdançon dans la clôture était entièrement canalisé et au moins en partie couvert d'une voûte à l'époque moderne ⁽¹⁸³⁾. Le coude prononcé effectué par le ruisseau à l'approche de l'abbaye semble même marquer une dérivation du cours. À l'ouest du monastère, le canal profitait probablement aux artisans de l'eau. Le moulin de Jean de Vilognon, établi juste au dehors de l'enceinte urbaine en 1311 ⁽¹⁸⁴⁾, se situait probablement en aval de la ville, avant le moulin de Chantegrolle (fig. 22). De nombreux autres moulins jalonnaient le cours de la Charente sur les territoires de Charroux et Rochemeaux ⁽¹⁸⁵⁾. Comme dans d'autres agglomérations d'origine monastique, ces lourds aménagements profitaient plus à l'abbaye qu'aux Bourg-l'Abbé et Bourg-le-Comte, en grande partie implantés sur des pentes.

(177) A. D. Vienne, G 1057 (1319) : *domos Johannis Palhou, sutoris, sita un rua de Rupenello inter domum Stephani Chauvelli, costuriarii [...] et domum heredes Johannis Decimarii de Loa [...]* ; A. D. Vienne, G 1059 (1380) : acensement d'une parcelle de la rue de Rochemeaux à Jean Pot de Lus, couturier, d'un bout la maison de Jean le Tisserand (*tector*). Un autre couturier est témoin.

(178) Ce nom apparaît (*Mardenso*) en 1270 (*Chartes Charroux*, n° CXXV) et en 1311 (*Merdisson*) (A. D. Vienne, G 1057). Sur ce toponyme, voir Guillaume (A.), *Le temps de l'eau : la cité, l'eau et les techniques (Nord de la France, fin III^e-début XIX^e s.)*. Seyssel, 2^e éd., 1990, fig. 41 et 42.

(179) Une enquête de 1506 (*Chartes Charroux*, n° CCXXXIX) indique que l'abbatiale était construite sur des pilotis (il s'agirait plutôt de pieux battus), particularité qui n'a pas encore été confirmée sur le terrain.

(180) A. D. Vienne, 1H 3/1.

(181) *Chartes Charroux*, n° CCXXXIX (procès-verbal de 1506) et description de dom Fonteneau, p. 342, n. 1.

(182) *Chartes Charroux*, n° CCLXXI (1775).

(183) *Ibid.*, n° CCLXXVI (1788).

(184) A. D. Vienne, G 1057.

(185) Moulin du Breuil et *molendinum de Giniſic* (ca 1050, *Chartes Charroux*, p. 27-28) ; moulin Greffier (ca 1166 ; coll. Fonteneau, t. XVIII, p. 339), moulin Parayre et moulin de Flayech (1260, *Chartes Charroux*, n° CVIII). Le moulin dépendant du prieuré Saint-Rémi (1567, *id.*, n° CCL) et les moulins le Comte (1485, A. D. Vienne, 1H 3/1) constituent peut-être des doublons.

(186) Crozet (R.), Recherches sur les maisons anciennes en Haut-Poitou (département de la Vienne), *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 4^e s., t. XI, 1971, p. 91, 93 et 96.

L'HABITAT CIVIL

Les témoignages les plus évidents de l'habitat civil médiéval de Charroux sont quelques logis du XV^e siècle voire du début du XVI^e siècle dispersés dans la ville (fig. 26, n° 10a, b et c et fig. 33a et b). Leurs façades présentent des pans de bois à hourdis de torchis surmontant un rez-de-chaussée maçonné. Quelques tourelles d'escalier hors d'œuvre sont également conservées dans des cours ⁽¹⁸⁶⁾. Un repérage systématique révélerait sans doute des éléments moins évidents et en particulier des vestiges des nombreux logis cossus signalés à partir du XIII^e siècle. Les confronts signalés lors de transactions prouvent l'existence d'un

bâti dense le long de la rue de Rochemeaux et dans le quartier Saint-André dès la fin du XIII^e siècle (187). Les jardins et les vergers sont soit juxtaposés à l'habitat, soit disjoints et établis dans la vallée du Merdançon ou les fossés de l'enceinte urbaine.

Un acte de 1377 décrit près de la chapelle Saint-André une cave creusée dans le rocher et s'ouvrant dans une parcelle non bâtie et une autre surmontée d'un logis (188). L'intérêt des importants réseaux de caves de Charroux a été relevé depuis longtemps (189), sans que ces aménagements aient été confrontés aux élévations médiévales conservées. Les exemples accessibles ou décrits permettent de distinguer des celliers, des caves parfois couvertes de voûtes en plein cintre ou de lourdes croisées d'ogives et des galeries d'extraction parfois établies à un niveau inférieur. Ces structures semblent particulièrement fréquentes entre l'abbaye et le château.

(187) Voir entre autres A. D. Vienne, carton 17, pièce n° 162 (1265), G 1057 (1304, 1319 et 1331) et carton 20, pièce n° 227 (1325).

(188) A. D. Vienne, G 1059.

(189) Brouillet, *Indicateur...*, *op. cit.*, p. 183-185 et pl. 30, 33 et 34 ; Bernard, *op. cit.*, p. 115-118 ; Crozet, *op. cit.*, p. 94.



Fig. 33a et b : Maisons à pans de bois face à l'église Saint-Sulpice (Clichés : L. Bourgeois).

III. DÉVELOPPEMENT ET MORPHOLOGIE

Petit retour sur les origines

Le testament de Roger use des termes *ager* et *locus* ⁽¹⁹⁰⁾ pour désigner Charroux, ce qui ne nous renseigne guère sur l'occupation antérieure du site. Toutefois, c'est bien un centre domanial, avec ses colons et esclaves, qui est concédé aux moines, ensemble que le comte a dû partiellement acquérir d'un certain Amelius ⁽¹⁹¹⁾.

Le seul indice d'occupation du site antérieur aux années 780 est sujet à caution : il s'agit de l'unique exemplaire connu d'un tiers de sou d'or du VII^e siècle aux noms de CAROFO et du monétaire Aribaldus. La plupart des numismates ont attribué cette monnaie à Charroux ⁽¹⁹²⁾, excepté Maurice Prou qui la donne à un site quercinois en raison de son droit très proche d'une espèce de Rodez ⁽¹⁹³⁾. L'émission de *tremisses* à Charroux, si elle est confirmée, pourrait indiquer le caractère public du site à l'époque mérovingienne, ce qui ne va pas à l'encontre – au contraire – de l'appartenance du lieu à un comte carolingien. Il faudrait également étendre l'enquête à la paroisse voisine de Savigné, dont l'important cimetière mérovingien recèle de nombreux remplois de monuments publics antiques ⁽¹⁹⁴⁾ et qui fut un chef-lieu de viguerie à l'époque carolingienne ⁽¹⁹⁵⁾ puis d'archiprêtre ⁽¹⁹⁶⁾. Il y a là tous les indices habituellement associés aux agglomérations secondaires gallo-romaines dans la région.

À défaut de témoignages archéologiques tangibles, les historiens ont également tenté de reconnaître le passage de voies antiques à Charroux. Le premier en date fut Adémar de Chabannes qui, dès les années 1020, associe le nom de Charroux aux véhicules publics circulant sur les chemins gaulois ⁽¹⁹⁷⁾. Ses successeurs ont tenté d'expliquer le toponyme à l'aide du latin *quadrivium/quadrivium*, carrefour, sans emporter totalement la conviction ⁽¹⁹⁸⁾. En l'état des recherches, aucun argument ne permet de soutenir l'origine antique des chemins qui convergent vers Charroux, mais l'abbaye et la ville médiévales s'élèvent effectivement au carrefour d'une série d'axes de communication importants. Il y a là un dossier plus riche qu'il convient de reprendre en détail.

Charroux, un carrefour routier (fig. 22, 24 et 26)

L'existence d'un nœud routier à Charroux est encore une réalité au milieu du XVIII^e siècle, puisque le bénédictin Léonard Fonteneau place Charroux "sur le chemin de Niort, Saint-Maixent, Fontenai, Poitiers, pour aller à Confolens, Limoges, pays d'Angoulême et Auvergne" ⁽¹⁹⁹⁾.

L'itinéraire menant à Poitiers par Gençay structure l'entrée nord de la ville. Le porche de l'aumônerie Saint-Jean-et-Saint-Blaise enjambe cette voie, également surveillée par le château comtal. Elle entre en ville par la porte du Bourgneuf ou de Poitiers. Au début du XV^e siècle, cette route porte le nom de Chemin des Pèlerins ⁽²⁰⁰⁾ et garde dans la tradition populaire celui de "grand chemin ferré" ⁽²⁰¹⁾.

(190) C'est également ce dernier terme qui est utilisé dans un poème de l'évêque d'Orléans Théodulfe (*Monumenta germaniae Historica, Poetae latini medii aevi*, t. 1, éd. E. Dümmler, Munich, 1961, p. 550, n° 50, vers 1 et suiv.).

(191) *Huic autem predictae basilice memorati cenobii, videlicet Karroffi, tam monachis presentibus quam futuris, cedimus agrum cum omnibus suis appendiciis, et quecumque de Amelio nostro precio comparavimus, vel quantumcumque nos postea ibidem attraximus cum terris, edificiis, vineis, silvis, pratis, pascuis, aquarumve decursibus, una cum omni facto acconorum et servorum ...*

(192) Deloche (M.), Tiers de sou frappé à Charroux, *Rev. numism.*, 1863, p. 19 ; Belfort (A. de), *Description générale des monnaies mérovingiennes*, t. 1, Paris, 1892, n° 1413 ; Depuyrot (G.), *Le numéraire mérovingien : l'âge de l'or, III : les ateliers centraux*, Wetteren, 1998, p. 123.

(193) Prou (M.), *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1892, n° 1909 et pl. XXVII, n° 21 (n° 1894 pour la monnaie de Rodez).

(194) Brouillet, *Indicateur ...*, op. cit., p. 212 ; Aucher (J.), Savigné, *Les Amis du Pays civraisien*, 1978, p. 5-9.

(195) La viguerie de Savigné est attestée par deux actes de 891 et 986-989 (*Chartes poitevines antérieures à 900*, éd. E. Carpentier et coll., Poitiers, 1989, n° D031 ; *Cartulaire de Saint-Cyprien*, op. cit., n° 416).

(196) L'archiprêtre Constantin qui souscrit entre 1088 et 1091 la donation de l'église de Brion est probablement celui de Savigné (*Cartulaire de Saint-Cyprien*, op. cit., n° 343). Un *Gaufridus*, archiprêtre de Savigné, apparaît en 1165 (Médiathèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. XVIII, p. 321). Au XIII^e siècle, ses successeurs portent le titre d'archiprêtre de Savigné et Gençay voire de Civray et Gençay (*Recueil de documents relatifs à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers (1076-1319)*, éd. E. Villard, Poitiers, 1973 (Arch. Hist. Poitou, LIX), n. p. 288). Au début du XIV^e s., cette dignité était annexée à la cure de Savigny-l'Évescault (Beauchet-Filleau, *Pouillé...*, op. cit., p. 145).

(197) *Chronicon*, III, 21, éd. P. Bourgain, p. 142.

(198) Sur l'interprétation du nom, voir les médiocres exposés de Marchadier (L.), *Recherches étymologiques : Charroux, Charente, Angoulême*, Tours, 1927 et de Fayolle (L.), Notes de toponymie poitevine, *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 3e s., t. VIII, 1928, p. 236-237.

(199) Médiathèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. LV, p. 315.

(200) Chemin des Pèlerins de Gençay à Charroux, 1403 ; *Via peregrinorum que ducit de Gençao apud la Ferrere*, 1404 (A. D. Vienne, C 317, f° 95 et 279 v°).

(201) Brouillet, *Indicateur...*, op. cit., p. 64.



Fig. 34 : Vue aérienne de Charroux depuis l'ouest (Cliché : Ch. Richard).

La route de Limoges à Charroux est attestée à sa sortie de Confolens dans un acte passé entre 1076 et 1093 ⁽²⁰²⁾. Cet itinéraire explique le passage des moines de Saint-Martial de retour de Saint-Jean d'Angély (1016) ⁽²⁰³⁾ et le décès à Charroux de l'évêque de Limoges Géraud lors d'un voyage vers Poitiers (1023) ⁽²⁰⁴⁾. Elle longe le champ de foire du Carroir de la Saint-Laurent et pénètre en ville par la porte de la Foire ou du Cheval blanc (fig. 26, n° 9f).

Quittant le précédent un peu au nord de l'aumônerie, un autre itinéraire, aujourd'hui fossilisé dans le paysage, menait à Couhé, Sainte-Soline et au marais Poitevin. C'est le "grand chemin pèlerin de Couhé à Charroux" mentionné en 1409 ⁽²⁰⁵⁾. Ce second chemin pèlerin illustre la vocation de Charroux comme but de pèlerinage ou station vers des centres culturels plus méridionaux ⁽²⁰⁶⁾.

Plus à l'ouest, l'actuelle route départementale 148 vient relayer un autre chemin important : la voie qui permettait de gagner Civray puis Sauzé-Vaussais et, de là, d'emprunter les grands chemins sauniers gagnant les rives de l'Atlantique par Melle et par Chef-Boutonne ⁽²⁰⁷⁾. Le passage du sel enrichissait Charroux et Savigné au Moyen Âge comme à l'époque moderne ⁽²⁰⁸⁾. En témoignent l'anecdote du marchand Jean Mangin arrêté par la pluie à Charroux avec 120 charretées de sel (1480) ⁽²⁰⁹⁾ et plusieurs mentions indirectes d'un

(202) *Gallia christiana*, t. II, *op. cit.*, *instrum.*, col. 195-196 : *Guido de la Roca eidem dedit ecclesiam Sancti Felicis que est ultra castrum Cofolent in via Karrofensi*. L'aumônerie de Confolens est établie en bordure de ce chemin.

(203) Adémar de Chabannes, *Chronicon*, III, 56, éd. P. Bourgain, p. 175.

(204) *Cf. supra* n. 59.

(205) *Documents pour l'histoire de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers*, éd. L. Redet (Mém. Soc. Antiq. Ouest, 1re s., t. XIX), 1852, p. 66.

(206) Sur le passage à Charroux du comte de Guines Baudouin Ier et de ses compagnons en route vers Compostelle, *cf. Verhulst, op. cit.*, et Chapeau (G.), Un pèlerinage noble à Charroux au XIe siècle : la fondation des prieurés d'Ham et d'Andres, dépendances de Charroux, *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 3e s., t. XIII, 1942-1945, p. 250-271.

(207) *Supra Saviniacum juxta viam que ducit Karrofiun* (Médiathèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. XVIII, p. 551 - 1183) ; "Grand chemin saunier de Civray à Sauzé", près des Hommes-Guillaume, c. de Saint-Pierre d'Exideuil en 1475 (Redet, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 394) ; "Chemin des Marchands", près de Lairé, sur la même commune, 1528 ; "Chemin des Marchands de Comporté à Limalonges", 1781 (*Ibid.*, p. 250).

(208) Dom L. Fonteneau, *Dissertation sur les voies romaines en Poitou*. Mém. Soc. Antiq. Ouest, 1re s., t. II, 1836, p. 105 ; Traver (E.), *Histoire de Melle*. Melle, 1938, p. 18.

(209) Favreau (R.), Le commerce du sel en Poitou à la fin du Moyen Âge, *Bull. phil. Hist.*

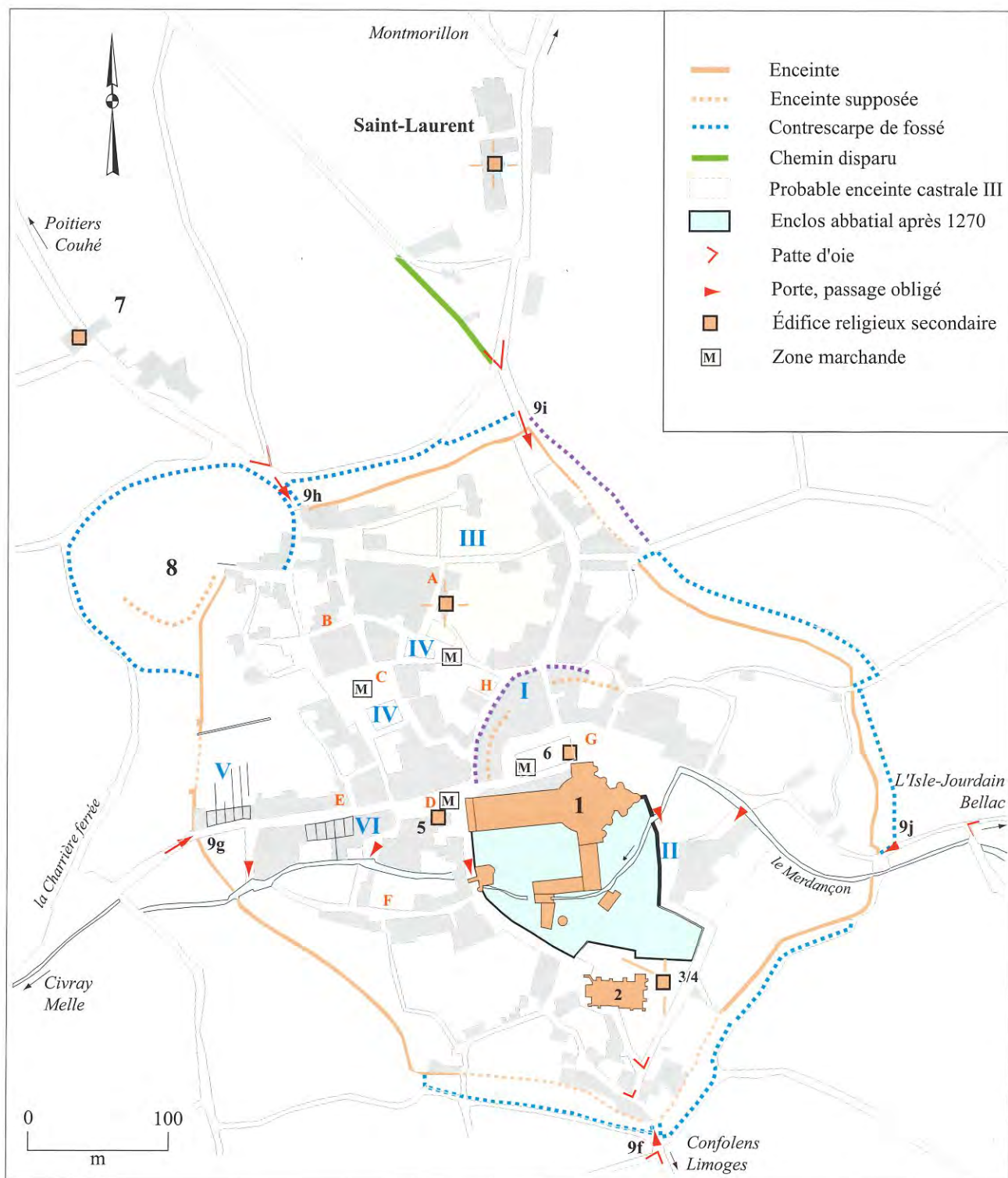


Fig. 35 : Charroux, hypothèses morphologiques : A. rue Saint-André ; B. rue de Paille ; C. place de la Cahue ; D. place du Parvis ; E. rue de Rochemeaux ; F. rue Saint-Antoine ; G. place Saint-Pierre ; H. rue des Bancs ; I. rue de la Batterie (Dessin : L. Bourgeois).

trafic ⁽²¹⁰⁾. Cette route, surveillée par le *castrum* de Rochemeaux, constituait l'artère principale de l'agglomération, dans l'axe de l'abbatiale. Le diverticule dit "la Charrière ferrée" lui permettait de rejoindre la route de Poitiers sans entrer en ville (fig. 26, à l'ouest).

Plusieurs auteurs du XIXe siècle ont cherché à restituer le tracé d'un chemin joignant Charroux à Ruffec. Ses hypothétiques destinations finales (Aulnay ou l'agglomération antique des Bouchauds à Saint-Cybardeaux) semblent conditionnées par l'attribution de cette route à l'Antiquité ⁽²¹¹⁾. Quelques indices dispersés viennent toutefois étayer l'existence d'un itinéraire médiéval quittant Charroux à destination de l'Angoumois. En 1230, un arbitrage sur les limites paroissiales de Villognon et d'Ambérac (Charente) mentionne une *via Carrofoesia* ⁽²¹²⁾. Plus près de Charroux, le pont du Breuil, attesté vers 1050 ⁽²¹³⁾ et dont les deux piles subsistaient au XIXe siècle, permettait à ce chemin de franchir la Charente.

En 1003, Abbon de Fleury empruntait lors de son dernier voyage un itinéraire joignant Poitiers, Charroux, Nanteuil-en-Vallée et Angoulême ⁽²¹⁴⁾. Il s'agit probablement plus d'une option permettant de profiter du réseau d'abbayes bénédictines de la région que d'un itinéraire classique ⁽²¹⁵⁾.

Les grands chemins se dirigeant vers l'est et le nord-est demeurent mal documentés. Le faubourg de Saint-Laurent est structuré autour d'un axe menant à Lussac et à Montmorillon. La porte du Châtelet, attestée en 1400, livrait accès à deux itinéraires venant de Bellac et de l'Isle-Jourdain. Ce dernier est sans doute la "voie de Charroux à Mauprévoir" d'un acte de 1269 ⁽²¹⁶⁾.

La clôture monastique et ses environs immédiats

Au nord de l'abbatiale, le parcellaire a conservé la trace d'une structure formant un arc de cercle ou deux arcs concentriques et enveloppant la place Saint-Pierre (fig. 35, I). Les actuelles rue des Bans et des Acacias viennent souligner ce tracé qui pourrait correspondre à l'escarpe et à la contrescarpe d'un fossé. Le portail de l'abbatiale et son vestibule du XIIIe siècle paraissent établis en avant de cette anomalie parcellaire qui se situe par contre dans l'axe de la tour-porche romane. Il est possible que le cours du Merdançon canalisé complète cette figure au sud du monastère. La fonction primitive et la datation d'un tel enclos ne peuvent être précisées sans arguments archéologiques : s'agit-il d'une clôture de l'espace monastique et/ou des vestiges d'une mise en défense ? L'actuelle place Saint-Pierre semble toutefois constituer assez tôt une zone de passage bordée d'habitats. Vers 1195, le prieuré de Montazay y reçoit des rentes sur des maisons ⁽²¹⁷⁾. En 1270, elle est traversée par un grand chemin pavé qualifié de *via strata publica* et qui coupe le cimetière de Saint-Pierre ⁽²¹⁸⁾. Aucun texte ne permet de savoir si cet espace était considéré comme partie intégrante du bourg de l'abbé.

Les communs et les jardins de l'abbaye prenaient place entre le Merdançon et les pentes dominées par l'église Saint-Sulpice. À la fin du Moyen Âge, le logis abbatial bordait également cet espace encore faiblement bâti au début du XIXe siècle. L'autorisation d'augmenter la clôture du monastère délivrée en 1270 par Hugues XII de Lusignan concerne ce secteur situé entre l'église Saint-Michel et le Merdançon ⁽²¹⁹⁾. Une limite parcellaire qui se

C.T.H.S., 1966, Paris, 1968, p. 212, citant A. N., Z¹A 31, fol. 486.

(210) En particulier, la rente annuelle de 25 livres accordée en 1326 par Charles le Bel à l'abbaye, en remplacement des deux mines de sel que les moines prétendaient dues chaque semaine par les gens du comte de la Marche (*Recueil...*, I, *op. cit.*, n° CXVII). Voir également la rente en sel due à la sainte Croix de septembre par le prieuré de Montazay au seigneur de Rochemeaux (vers 1166) (Média-thèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. XVIII, p. 347). La présence de mesures à sel aux entrées de la ville en 1247 pourrait constituer un autre signe (*Chartes Charroux*, n° XCI, art. 36).

(211) Fonteneau, *Dissertation...*, *op. cit.*, p. 104-106 ; Brouillet, *Indicateur...*, *op. cit.*, p. 64 ; Lièvre (A-F), *Les chemins gaulois et romains entre la Loire et la Gironde*. Niort, 1893, p. 36-38.

(212) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe*, éd. A. Debord, Poitiers, 1982, n° 332 : *ad Karentonem [...] circa culturam prioris Villanulfi [...] versus Vervant usque ad viam quae dicitur via Carrofoesia*. Depuis le Xe siècle, les moines de Charroux disposent à proximité du domaine de Vouharte.

(213) *Chartes Charroux*, p. 27-28.

(214) *Vita sancti Abbonis* d'Aimoin de Fleury, P. L., t. 139, col. 407-408.

(215) Un chemin de Charroux partait toutefois de Nanteuil-en-Vallée. Il était entre 1467 et 1492 bordé par les vestiges de la léproserie de ce lieu : Rempnoulx-Duvignaud (M.), *L'abbaye de Nanteuil-en-Vallée*, *Bull. Mém. Soc. archéol. hist. Charente*, 5e s., 1886, p. 206-207.

(216) *Chartes Charroux*, p. CXXXV.

(217) Pour la donation, cf. Médiathèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. XVIII, p. 609. Pour la localisation, voir *Chartes Charroux*, n° CCXXVI (1487).

(218) *Chartes Charroux*, n° CXXXV.

(219) *Ibid.* : *Item volumus, concedimus ac prestamus auctoritatem, consentum pariter et assensum quod abbas predictus vel ejus successores possint quandocumque et quantumcumque voluerint ampliare et mutare clausuram abbacie sue ab ecclesia sancti Michaelis usque ad pontem seu plancham deu Mardenso juxta torcular Johannis Serau dum tamen in alio loco extra clausuram que de novo fiet dimittant in terra sua propria viam ydoneam et communem.*

prolonge de part et d'autre du canal pourrait matérialiser cet accroissement (fig. 35, II).

La face ouest du complexe monastique concentre les principaux accès des laïcs : l'entrée de l'abbatiale, magnifiée par la tour-porche puis par la fastueuse décoration gothique et le portail de l'aumônerie. Les limites successives qui encadrent l'abbaye constituent autant d'obstacles à la circulation : à l'ouest, la rue de Rochemeaux butte contre l'angle du portail. Au nord, la rue descendue de la porte 9i sinue pour éviter l'enclos I ; la rue montant au sud vers la route de Limoges subit la même contrainte. À l'est, c'est un étroit chemin qui sort de la place Saint-Pierre pour gagner la route de Bellac. Le carrefour de Charroux est donc rendu difficilement praticable par la position de l'abbaye.

Le volume impressionnant de cette abbatiale a fait oublier la présence d'un complexe de sanctuaires secondaires dans son environnement. Nous retrouvons là un trait caractéristique des monastères hérités du haut Moyen Âge. Si l'on excepte l'église paroissiale Saint-Sulpice et les chapelles funéraires seigneuriales associées, trois édifices précoces encadrent l'abbatiale. Saint-Michel constitue probablement à l'origine un édifice funéraire établi hors de la clôture, selon un dispositif reconnu dans d'autres monastères régionaux ⁽²²⁰⁾. L'archange est d'ailleurs souvent associé aux cimetières ⁽²²¹⁾. Le rôle de la chapelle Saint-Pierre, associée à un vaste cimetière médiéval, est plus difficile à estimer puisque nous ne pouvons définir la situation primitive de l'édifice par rapport à la clôture monastique. Saint-Ambroise enfin, vocable ancien mais rare, se dressait face au massif occidental de l'abbatiale Saint-Sauveur. Si depuis le IX^e siècle, les sépultures de quelques personnages insignes rappellent l'attraction exercée par l'abbaye de Charroux comme lieu d'inhumation, l'ampleur du phénomène nous échappe sans doute en grande partie. La multiplication des chapelles périphériques nous semble liée à ce phénomène, tout comme celle des confréries (Saint-Michel et Saint-Ambroise au moins dès le XIII^e siècle, Saint-Nicolas au plus tard en 1400), indice de l'attention portée aux défunts par les bourgeois de Charroux.

(220) En particulier Notre-Dame puis Sainte-Radegonde en marge de l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers, Notre-Dame à Saint-Savin-sur-Gartempe ou Saint-Léger à Saint-Maixent.

(221) *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, III : culte de saint Michel et pèlerinages au Mont*. Paris, 1971 (en particulier p. 99-112 et 113-126).

(222) *Chartes Charroux*, p. 72-78.

(223) *Ibid.*, p. 78-82 : [...] *burgum videlicet ipsi monasterio adiacentem cum ecclesiis et parrochiis suis*. La formule sera reprise par des privilèges de 1154 (*Chartes Charroux*, n° XXXVIII) et de 1211 (n° LIII). Il est dénommé *vicus abbatis* dans un acte des environs de 1177 (*Chartes Charroux*, n° XLV).

(224) *Chartes Charroux*, n° XLVI : *suis Karrofensibus hominibus* (ils ne sont pas ici qualifiés de bourgeois).

(225) *Chartes Charroux*, n° XCI.

(226) Pour une analyse d'ensemble de ce type de document en Poitou, voir en particulier Dillay (M.), *Catalogue des chartes de franchises de la France, t. 1 : les chartes de franchises du Poitou*. Paris, 1927 et, plus récemment, Meyer (L.), *Les coutumes de Charroux (1150-1270)*. Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de G. Pon, Université de Poitiers, 1996.

Bourgs jumeaux et coutumes

Les privilèges pontificaux de 1050 et 1061-1073 mentionnent uniquement la *parrochia* de Charroux ⁽²²²⁾. Il faut attendre une bulle d'Urbain II (1096-1099) pour voir poindre un bourg adjacent au monastère ⁽²²³⁾. Quant aux hommes du comte, ils apparaissent pour la première fois à l'occasion de la confirmation des coutumes par Audebert IV de la Marche (1150-1177) ⁽²²⁴⁾. L'extension des coutumes octroyée par Hugues XI de Lusignan en 1247 ⁽²²⁵⁾ traite par contre longuement du *bourt* à l'*abé* et du *bort au comte* et précise que le traité antérieur avait été passé en accord avec l'abbé et les bourgeois de la ville.

Une analyse comparée des coutumes du Poitou et de la Basse-Marche montre que la communauté d'habitants de Charroux – comme celle de Bellac – est alors plus privilégiée que celles d'autres agglomérations du Centre-Ouest disposant de chartes de coutumes ⁽²²⁶⁾. Les droits seigneuriaux s'exercent sur les hommes et les biens dans l'espace de chaque bourg (un homme de l'abbé allant habiter dans le bourg du comte demeure homme de l'abbé, et

réciroquement) ⁽²²⁷⁾. Le comte se réserve la haute justice dans le bourg de l'abbé et peut exiger un service d'ost des hommes de celui-ci, mais jusqu'à la Vienne seulement (ce qui marque bien l'origine occidentale du danger potentiel) ⁽²²⁹⁾. La volonté d'attirer et de conserver de nouveaux habitants est également perceptible dans plusieurs articles ⁽²³⁰⁾. Il est impossible de savoir quelle part les serviteurs de l'abbaye prirent parmi ceux qui accédèrent au statut de bourgeois ⁽²³¹⁾. À partir du milieu du XIII^e siècle, les bourgeois assurent une partie de la gestion de l'agglomération : le contrôle de la répartition de certaines redevances comme le pavage des rues et le cens de la garenne comtale en 1270 ⁽²³²⁾ ou le conflit sur la restauration du château en 1422-1423 en témoignent. Néanmoins, cette communauté ne disposa jamais d'une grande autonomie : les textes ne fournissent aucune trace d'organes de représentation, de mandats électifs, d'une fiscalité propre, d'un sceau ou d'un hôtel de ville.

Les sources plus nombreuses du XIV^e siècle révèlent l'existence parmi les bourgeois de Charroux d'une élite administrative active dans les comtés de la Marche et de Poitou (les Brugelue ou les Dîmier, par exemple) et de dignitaires religieux (comme Jean Rivaud, écolâtre de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers à la fin du siècle) ⁽²³³⁾.

Passé le XIV^e siècle, la distinction entre Bourg-le-Comte et Bourg-l'Abbé n'apparaît plus guère, et elle disparaît même totalement après l'achat des droits comtaux par Jean Chaperon (1474). La délimitation des deux espaces reste donc difficile à appréhender précisément ⁽²³⁴⁾.

Physionomie du Bourg-l'Abbé

Les droits usurpés restitués à l'abbé en 1103 montrent que le bourg monastique s'étendait sur le versant occidental de la vallée du Merdançon, entre l'église Saint-Michel (fig. 35, n° 4) et la chapelle Saint-Ambroise (n° 15) ⁽²³⁵⁾. Les conflits entre les puissances ecclésiastique et laïque semblent se cristalliser autour de l'axe majeur rue de Rochemeaux - place Saint-Pierre ⁽²³⁶⁾. C'est probablement là qu'il faut situer la limite entre les deux bourgs. La rue de Rochemeaux est mentionnée dès 1265 ⁽²³⁷⁾. Cette artère rectiligne établie dans l'axe du vallon constitue la voie triomphale menant à l'abbaye (fig. 35, E). Elle est bordée d'un parcellaire lanieré, probablement en partie composé de lotissements réguliers (V et VI). Aux XIII^e-XIV^e siècles, cette voie accueille un certain nombre de notables, mais également les artisans du textile et du cuir que nous avons déjà évoqués. La place du Parvis (*Paraviso*, 1270) constitue son débouché face au portail de l'abbatiale (D). C'est vers cet espace formant un rectangle allongé que convergent toutes les voies partant des portes de l'enceinte de réunion.

La rue Saint-Antoine, attestée en 1496 (fig. 35, F) ⁽²³⁸⁾ joignait les portes de Rochemeaux et de la Foire en contournant à distance l'enclos du monastère. Comme tout le quartier s'étageant sur le flanc sud de la vallée, elle est caractérisée par des parcelles peu allongées. Le bâti assez lâche subsistant en 1834 n'est pas obligatoirement représentatif de la situation médiévale : de nombreuses petites parcelles vides disposées en front à rue semblent en effet indiquer une certaine désurbanisation.

(227) Article 1.

(228) Mais l'abbé récupéra l'exercice de la haute justice sur ses hommes et dans son bourg sous le règne de Charles IV le Bel (lettres royales de 1326 publiées par Beauchet-Filleau (H.), *Dictionnaire ... des familles du Poitou*, op. cit., t. II, p. 590 ; confirmées en 1329 par Philippe VI : *Chartes Charroux*, n° CLXXIV).

(229) Art. 7 et 8.

(230) Exemption des nouveaux habitants de tout service pendant un an et un jour (art. 49), acquisition de la bourgeoisie au terme de cette période, garantie de la conservation de la condition et des biens en l'absence des habitants (art. 20).

(231) Quelques patronymes, comme la famille de *Coquina*, peuvent faire penser à une telle origine (Médiathèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. XVIII, p. 653 – vers 1204 ; *Chartes Charroux*, n° XCV – 1250 ; A. D. Vienne, carton 13 pièce 28 – 1310).

(232) *Chartes Charroux*, n° CXXVIII.

(233) Le fonds des chapelains et bacheliers de Saint-Hilaire recèle un beau dossier inédit sur ces familles bourgeoises (A. D. Vienne, G 1057 et 1058 et plusieurs sceaux retirés des liasses dans les cartons 13, 17 et 20 ; autres documents dans la liasse 1H 3/1). Sur la biographie d'Aimery Brugelue fils, voir la notice de Rémy (Ch.), *Les rois de France en Limousin et Périgord de Philippe-Auguste aux derniers Capétiens (1200-1328)*. Thèse de doctorat d'histoire à l'Université de Limoges, 2000, vol. II, p. 64-65.

(234) Afin de chercher à délimiter plus précisément l'emprise des deux bourgs, nous avons tenté de confronter la localisation des transactions et la nature des autorités assurant la juridiction gracieuse dans les actes des XIII^e-XV^e siècles. Le résultat est très décevant : l'abbé reste invisible, les officiers comtaux et l'archiprêtre de Savigné ou son adjoint valident indifféremment les actes dans l'étendue de la ville, parfois conjointement.

(235) *Chartes Charroux*, n° XXVI : "la vigerie de toutes choses qui se vendent en la rüe des Vassaux et dans les bourgs dépendans de ladite abbaye et dans les bourgs dépendans de ladite abbaye avec les maisons nommées au Bredors depuis l'église Saint Michel jusqu'à la porte de la cour de ladite abbaye du côté du champ clos, et le four proche l'aumônerie, et encore un peste (*sic*) proche l'église Saint-Ambroise, la clôture des Viquaires et le Beaubois, à la reserve toutefois de la dite vigerie pour les quatre cas en la rue des Vassaux".

(236) *Chartes Charroux*, n° XLV (peu avant 1177).

(237) A. D. Vienne, carton 17, pièce 162. Autres mentions : 1H 3/1 (1293 et 1297), G 1057 (1319 et XVI^e siècle).

(238) A. D. Vienne, 1H 3/1.

Entre l'église Saint-Sulpice et la porte de la Foire, la forte pente a engendré un parcellaire très irrégulier et l'accès à la route de Limoges devait être bien malcommode. C'est peut-être dans ce secteur qu'il convient de localiser la rue du Verger, "proche des murs de la ville", signalée en 1304⁽²³⁹⁾ et en 1308⁽²⁴⁰⁾.

Plus à l'est, la rive droite du Merdançon correspond à un espace peu occupé et probablement en grande partie inondable. Deux passages du ruisseau permettaient de gagner l'autre rive et marquaient probablement des itinéraires secondaires se dirigeant vers la porte de la Foire. L'autorisation d'étendre vers l'est l'enclos monastique accordée en 1270 préserve d'ailleurs l'existence d'une voie au débouché de la *planchia deu Mardanso*. Elle prouve aussi le contrôle au moins partiel de ce secteur par le comte de la Marche⁽²⁴¹⁾.

Le château, le Bourg-le-Comte et le Bourgneuf

Le château comtal (fig. 35, n° 8) a fortement influé sur l'organisation de la partie nord de la ville. Le tracé sinueux de la rue débouchant de la porte du Bourgneuf (n° 9h) s'explique par la présence du fossé de la motte. Les structures de cette défense sont rappelées par plusieurs limites parcellaires concentriques, partiellement effacées par l'extension du bâti dans ses marges sud-est.

Le quartier établi en contrebas est articulé autour des rues descendant des portes 9h et 9i. Le cheminement des actuelles rues de la Gare et des Bans, qui menaient à la porte 9i, semble conditionné par deux obstacles : l'anomalie en demi-cercle qui englobe la chapelle Saint-Pierre (I) et un barrage l'obligeant à effectuer un large virage dans sa partie nord. À notre sens, c'est la présence originelle du fossé d'une cour inférieure (III) du château comtal qui a guidé la position de la porte 9i et le tracé de la large voie y conduisant. Cette cour se refermerait au sud à la hauteur de la rue des Écoles. L'espace ainsi défini abritait la chapelle Saint-André et un bâti de faible densité (et très remanié) s'inscrivant dans un parcellaire irrégulier. Le réseau de voirie interne butte sur les actuelles rues de la Gare et des Écoles, voire s'interrompt avant de les rencontrer. L'intégration de ce secteur à la ville (à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle ?) constituerait un indice complémentaire de la désaffection précoce du château et expliquerait le glissement de l'accès principal de la porte anonyme 9i vers la porte du Bourgneuf (9h). Ce dernier nom constitue un indice intéressant : en janvier 1304, le curé de l'église Saint-Michel donne à sa cousine Catherine Brugelue une maison du *Burgo novo*, située entre deux autres demeures également habitées par des familles bourgeoises⁽²⁴²⁾. Plutôt qu'à un habitat suburbain situé au contact de la porte du Bourgneuf, ne faudrait-il pas identifier ce quartier à l'enceinte que nous venons de définir ?

La restitution proposée réduit singulièrement l'espace disponible pour le Bourg-le-Comte. Ce quartier n'a pu s'inscrire que dans les deux hectares de terrain présents entre la rue de Rochemeaux et le château, avec une possible extension dans le secteur presque vide d'habitats situé au nord-est de l'abbaye. Ce quartier commerçant établi – comme souvent – à la porte du château répond au marché bordant la clôture monastique. Il est centré sur la place de la Cahue (C) et ses abords, qui présentent plusieurs parcelles isolées environnées de voiries et pouvant indiquer des halles disparues (IV). Il est complété par la rue des Bans (H), qui conduit à la porte 9i. Les sources concernant ce quartier

(239) A. D. Vienne, 1H 3/1 : vente d'une maison établie dans la censive de l'abbaye.

(240) A. D. Vienne, G 1057 (mention d'un pressoir).

(241) *Chartes Charroux*, n° CXXV. Un autre pressoir, celui de *Johannis Serau*, est situé à proximité.

(242) A. D. Vienne, G 1057.

restent peu nombreuses. Signalons toutefois la mention dès 1310 de maisons bordant la rue de Paille (B) ⁽²⁴³⁾.

La “rue des Vassaux”

Ces familles bourgeoises qui prospèrent à l'ombre de l'abbaye ou du château ne doivent pas occulter la présence précoce de *milites* dans l'agglomération de Charroux. Dans une charte de 1103 – hélas uniquement connue par un résumé de 1661 – Bertrand de Rochemeaux restitue à l'abbé une partie de la viguerie usurpée par ses prédécesseurs sur les ventes effectuées dans la *rue des Vassaux* ⁽²⁴⁴⁾. Ce toponyme se rencontre entre autres à Vendôme, Blois ou Chartres pour désigner des rues abritant les maisons de *milites* attachés à la garde du château ⁽²⁴⁵⁾. À Charroux, ce quartier aristocratique ne peut être localisé précisément mais l'acte semble uniquement concerner des droits dispersés dans le quart sud-ouest de l'agglomération. Si la géographie des demeures aristocratiques n'est pas mieux documentée au cours des siècles suivants, la petite noblesse demeure présente : son régime matrimonial est abordé dans les articles 16 et 17 des coutumes de 1247 et le service de garde ou d'*estage* est encore exigé des vassaux à cette date dans les deux bourgs (art. 2).

L'enceinte de réunion et les faubourgs

L'organisation bipolaire de l'agglomération n'a pas empêché la mise en place d'une enceinte de réunion attestée dès 1294 (fig. 35, n° 9). Elle englobe dans un polygone irrégulier les deux versants de la vallée du Merdançon, laissant simplement en marge la motte castrale. Son parcours assez ample a rendu obsolètes des défenses ponctuelles antérieures : le probable enclos de la place Saint-Pierre (I) et l'ancienne enceinte que nous assimilons au Bourgneuf (III) perdent alors toute raison d'être.

L'homogénéité et la qualité architecturale de l'enceinte de réunion ne peuvent être appréciés. Au début du XVe siècle, sa valeur défensive est en tout cas suffisamment médiocre pour qu'on lui préfère les deux pôles traditionnels du château et de l'abbaye. La situation est alors comparable à celle d'une autre ville de la Marche – le Dorat – où, à côté d'un château marginal édifié au XIIe siècle, un “fort de l'abbaye” est attesté au cours de la guerre de Cent Ans ⁽²⁴⁶⁾. Comme souvent, la grande enceinte de Charroux abrite de larges secteurs non bâtis, en particulier dans sa portion orientale. Même si l'état fourni par le plan cadastral de 1834 est celui d'une ville en récession, la présence de vergers, treilles, jardins voire prairies au cœur de l'agglomération appartenait déjà à la réalité médiévale.

Les portes de l'enceinte soulignent les principales voies de communication traversant Charroux, de même que les maigres faubourgs qui se développent à leur approche. Au nord, les faubourgs de l'Aumônerie et de Saint-Laurent sont organisés autour d'édifices attestés vers 1200 pour le premier, un siècle plus tard pour le second. Ils correspondent aux portes 9h et 9i. À l'ouest, le passage du chemin de Civray entre le Merdançon et une forte pente n'a pas permis le développement d'un habitat suburbain. Vers Limoges, le champ de Foire a attiré le faubourg à l'écart de l'enceinte : l'existence précoce d'un habitat associé est indiquée par la mention de maisons et jardins

(243) *Recueil...*, I, *op. cit.*, n° XXXV.

(244) *Chartes Charroux*, n° XXVI.

(245) Barthélémy (D.), *La société dans le comté de Vendôme de l'an Mil au XIVe siècle*. Paris, 1993, en particulier p. 586-587.

(246) Thomas, *Le comté...*, *op. cit.*, n° CXLIX.

confrontant au "près de la foire" dès le début du XIVe siècle ⁽²⁴⁷⁾. L'actuel hameau du Cheval blanc évoque une auberge liée à cet épisodique pôle commercial ⁽²⁴⁸⁾. La médiocrité des sorties orientales de la ville est par contre remarquable.

CONCLUSION

L'origine des agglomérations monastiques est souvent particulièrement difficile à restituer. Charroux ne déroge pas à cette règle : nous avons vu que le bourg abbatial n'était pas signalé avant les dernières années du XIe siècle. Quant au terme *villa* (dans le sens de ville), il n'est appliqué à l'agglomération qu'après 1150 ⁽²⁴⁹⁾. La disparition des sources couvrant le Xe siècle et la première moitié du siècle suivant nous prive sans doute de données capitales sur la genèse de Charroux et seules des observations archéologiques permettraient de compenser cette lacune. Ce constat invite à dépasser l'unique problématique archéologique défendue depuis plus d'un siècle sur ce site : le plan et la chronologie de l'abbatiale. L'évolution du plan général du monastère, l'organisation des espaces funéraires dans son orbite, la morphologie du château des comtes de la Marche, l'aménagement de la vallée du Merdançon, l'étude du bâti civil sont autant de thèmes qui mériteraient une exploration. Les textes n'ont toutefois pas livré toute leur substance : les sondages effectués pour cette notice montrent que Charroux constitue l'une des rares petites villes régionales où la documentation des XIIIe-XIVe siècles permettrait d'ébaucher une prosopographie des milieux bourgeois. De même, les sources d'époque moderne, encore largement inexplorées, fourniraient sans doute la matière d'enquêtes régressives.

(247) A. D. Vienne, G 1057

(248) Document de la fin du XVIIIe siècle signalé par *Chartes Charroux*, p. 384, n. 1 ; Bernard, *op. cit.*, p. 128-129. François Ier établit en 1530 quatre foires annuelles, à la saint Crépin (25 octobre), la saint Nicolas (6 décembre), la saint Paul ermite (10 janvier) et pour la fête de l'invention de la sainte Croix (3 mai) (Médiathèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. IV, p. 503). Au XVIIIe siècle, Charroux accueillait onze foires annuelles (*Chartes Charroux*, n° CCLXVI).

(249) *Chartes Charroux*, n° XXXVII et XLVI (1150-1177).

ANNEXE :

À PROPOS DE LA GARENNE COMTALE ET
DE L'IMMUNITÉ MONASTIQUE

La garenne possédée à Charroux par les comtes de la Marche est attestée en 1247 ⁽²⁵⁰⁾. Peu avant 1270, Hugues IX de Lusignan l'abandonne aux habitants de la ville contre une rente annuelle ⁽²⁵¹⁾. Les historiens de Charroux ont toujours assimilé cette réserve de chasse à l'espace borné par quatre croix dans lequel les Charlois purent jusqu'au XVIII^e siècle réaliser des acquisitions foncières sans être soumis aux lods et ventes ⁽²⁵²⁾. La garenne seigneuriale et l'espace limité par les quatre croix nous paraissent pourtant correspondre à deux réalités différentes. Nous proposons de localiser la garenne au nord du château, autour de l'actuel lieu-dit les Valennes (fig. 22, x). Le territoire exempt du droit de lods et ventes est beaucoup plus étendu. Un mémoire de la fin du XVIII^e siècle fournit les limites précises de cet espace (fig. 22, y) dessinant un cercle approximatif d'environ un kilomètre de rayon et incluant l'espace urbain (ce qui n'est évidemment pas le cas de la garenne) ⁽²⁵³⁾. Aujourd'hui encore, cette aire est en grande partie matérialisée par des chemins, qui ne constituent jamais des limites du territoire communal et utilisent fréquemment les fonds de vallons secs. Elle est également bornée au nord par le Champ de la Croix et au sud par la croix du Carroir de la Saint-Laurent. Une troisième croix a pu être associée au prieuré de Sainte-Christine. L'emplacement de la quatrième borne n'est pas connu. Peut-on envisager à travers ces limites fossiles une spatialisation de l'immunité accordée à l'abbaye par Charlemagne et confirmée par ses successeurs ⁽²⁵⁴⁾ ? Cet aspect mal connu a été récemment étudié à Cluny à l'aide d'une riche documentation médiévale ⁽²⁵⁵⁾. Notre analyse se basant uniquement sur une lecture des cartes et deux textes d'époque moderne est moins solidement étayée mais le problème méritait d'être également posé à Charroux. Enfin, on notera la position du *castrum* de Rochemeaux, établi sur la bordure externe de l'aire limitée par les croix.

(250) *Chartes Charroux*, n° XCI, art. 30.

(251) *Id.*, n° CXXVIII. Sur le mouvement d'abandon des garennes seigneuriales au XIII^e siècle, cf. Guislain (G. de), *La chasse à l'époque romane*. Cluny, 1999, p. 93-94.

(252) Médiathèque de Poitiers, coll. Fonteneau, t. IV, p. 386-387 ; *Chartes Charroux*, p. 273, n. 1 et p. 384, n. 1. Ce privilège a été maintenu par un arrêt du parlement de Paris en date du 9 janvier 1546 (*Chartes Charroux*, n° CCXLVII).

(253) A. D. Vienne, 1 H3/4.

(254) Voir p. 45.

(255) Mehu (D.), *Paix et communauté autour de l'abbaye de Cluny, Xe-XVe siècles*, Lyon, 2001, p. 138-170.



**LES PETITES VILLES
DU HAUT-POITOU DE L'ANTIQUITÉ
AU MOYEN ÂGE**

FORMES ET MONUMENTS

VOLUME 2 /

**ANGLES-SUR-L'ANGLIN, ARGENTON-CHÂTEAU,
CHARROUX, MELLE, PARTHENAY, ROM**

Sous la direction de
Luc Bourgeois

Textes de **Nicole AUGEREAU, Luc BOURGEOIS, Maria CAVAILLÈS,
Nadine DIEUDONNÉ-GLAD, Florian TÉREYGEOL, Cécile TREFFORT**

Mémoire XXVII - 2005

